

**PROCES-VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024**

Conseillers en exercice : 33

Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Etaient présents :

Adjoints :

M. François VION
Mme Martine CHABERT-DUKEN
M. Bertrand CAMILLERAPP
Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

M. Gaetan LUCAS
Mme Cécile GRENIER
M. Thomas SOULIER

Conseillers municipaux :

M. Alain GUILLAUME
M. Nicolas CALEMARD
M. Alain SARRAZIN
M. Gérard RICHARD
Mme Brigitte PETIT
Mme Isabelle VION
Mme Nathalie ADRIAN
Mme Laurence LECHEVALIER
Mme Laure O'QUIN

Mme Valérie BERTEAUX
M. Arnaud BARROIS
M. Thibaut GANCEL
M. Pierre CONIL
Mme Claudie MAUGE
Mme Christine LECLERCQ
M. Stéphane HOLE
Mme Carole BIZIEAU

Excusés :

Mme Stéphanie TOURILLON pouvoir à Mme Martine CHABERT-DUKEN jusqu'à 18h48
M. Fabien POISSON pouvoir à M. François VION
Mme Marion DIARRA pouvoir à Mme Catherine FLAVIGNY

La séance ayant été ouverte à 18h35 par Mme le Maire, M. Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023 : Madame Catherine FLAVIGNY
- 2 Informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération N°2020-07-04 du 10 juillet 2020 : Madame Catherine FLAVIGNY
- 3 Débat d'orientations budgétaires 2024 - Budget principal ville et budget annexe Eurocéane : Monsieur François VION
- 4 Tarifs municipaux 2024 - occupations commerciales du domaine public - Modification : Monsieur François VION
- 5 Exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments de Mont-Saint-Aignan - Groupement de commande Ville-CCAS - Constitution : Monsieur François VION
- 6 Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire - Groupement de commande Ville-CCAS - Constitution : Monsieur François VION
- 7 Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire - Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande - Autorisation de passation et de signature : Monsieur François VION
- 8 Projet urbain Colbert - Acquisition de garages - Extension du portage de l'EPFN - 2ème avenant à la convention : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP
- 9 Convention Ville / Education Nationale - Participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la prévention et sécurité routière en élémentaire : Madame Stéphanie TOURILLON
- 10 Convention de partenariat - Université / Ville - Projet de recherches sur la place de la parole de l'enfant dans les conseils municipaux des enfants et dans des dispositifs éducatifs innovants : Madame Stéphanie TOURILLON
- 11 Convention de partenariat pour le co-accueil du concert d'Animal Triste et de Meaning of Tales - Ville / Association Art&Fac : Madame Cécile GRENIER
- 12 Partenariat - Cinéma Ariel - Chambre syndicale des cinémas de Normandie - Formulaire de participation à l'opération séance de cinéma offerte : Madame Cécile GRENIER
- 13 Cinéma Ariel - SONIS - Accord cadre de livraison dématérialisée : Madame Cécile GRENIER
- 14 Plan de Mobilité (PDM) 2035 de la Métropole Rouen Normandie - avis : Madame Laure O'QUIN

PROCES-VERBAL

Mme le Maire ouvre la séance à 18h35

Catherine FLAVIGNY : Je vais demander à Benjamin Duca de bien vouloir faire l'appel, merci Benjamin.

Benjamin DUCA-DENEUVE : Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon va avoir du retard et donne pouvoir en attendant à Martine Chabert, Thomas Soulier, Cécile Grenier, Arnaud Barrois, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier, Laure O'Quin, Gérard Richard, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Benjamin Duca-Deneuve, Isabelle Vion, Thibault Gancel, Marion Diarra est excusée et donne pouvoir à Catherine Flavigny, Fabien Poisson est excusé et donne pouvoir à François Vion, Alain Guillaume, Jérôme Besnard, Valérie Berteau, Brigitte Petit, Sylvie Nicq-Croizat, Pascal Magoarou, Christine Leclercq, Pierre Conil, Stéphane Holé, Carole Bizieau, Alexandre Riou et Claudie Maugé.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. On va commencer par le début, c'est-à-dire approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2023. Oui, Mme Leclercq, allez-y.

DEL2024-02-01 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 décembre 2023

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Christine LECLERCQ : Merci Madame le Maire. J'aurais une petite remarque par rapport à mon intervention concernant la délibération sur le Budget Principal, la délibération 7, sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale : j'avais conclu mon intervention par une citation de Victor Hugo et il y a des moments où c'est marqué "inaudible", il y a des mots qui ne sont pas les bons. Alors, ce que je vous propose, c'est de donner la citation pour que vous puissiez rectifier.

Catherine FLAVIGNY : Allez-y.

Christine LECLERCQ : Mais je vous la donne en papier.

Catherine FLAVIGNY : Vous la donnez, d'accord.

Christine LECLERCQ : Voilà.

Catherine FLAVIGNY : parfait, merci Mme Leclercq. J'en profite pour dire que dans le dernier procès-verbal, il y avait beaucoup de passages inaudibles et, donc, c'est difficile pour la personne qui recueille tous ces propos de mettre cela en forme. Donc, je vous demande vraiment de parler quand votre micro est bien ouvert, si vous voulez bien, merci à vous. Donc, je continue avec les informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire et je vous demande s'il y a des questions. Mme Leclercq, allez-y.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023 ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023, mis en ligne sur l'extranet dédié.

DEL2024-02-02 - Informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération N° 2020-07-04 du 10 juillet 2020

Rapporteur : Madame Catherine FLAVIGNY, Maire

Christine LECLERCQ : Alors, ça serait une question par rapport à la décision 4. C'est pour une information, vous avez placé 3 millions d'euros. Alors, je me demandais si on était obligé d'indiquer la durée du placement parce que, là c'est bien indiqué 9 mois et, pour l'autre, c'est indiqué 6 mois et aussi qu'est-ce qu'il se passe après les 9 mois ou après les 6 mois.

Catherine FLAVIGNY : Alors, je vais peut-être donner la parole à François Vion.

François VION : Oui, effectivement, on a l'obligation. Donc, là, ça sera, après, dans le renouvellement dans les décisions du Maire mais, sur la première, c'est la DGFIP qui nous a obligé à formaliser comme ceci.

Catherine FLAVIGNY : Oui, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci. Bonsoir à tout le monde. Sur la décision n° 1, est-ce qu'il serait possible d'avoir plus d'informations ? Il s'agit d'un recours de M. Magnon et Mme Roland contre les permis de construire accordés à M. Hamich. Je voulais savoir de quelle affaire il s'agit : où se situent ces projets ? Quel a été le résultat du recours et, également, pourquoi les honoraires de l'avocat de la Ville, Me Boyer, sont si élevés ? Ils s'élèvent pour cette affaire, à 6.602 €.

Catherine FLAVIGNY : Oui, M. Magoarou, alors je peux vous dire qu'il s'agit d'une affaire Route de Maromme. Nous avons gagné au Tribunal Administratif et les personnes font donc appel. Voilà ce que je sais exactement aujourd'hui et, effectivement, les frais sont élevés, on défend les intérêts de la Ville. On a gagné au Tribunal Administratif. Peut-être que Bertrand Camillerapp veut ajouter quelque chose ?

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, il s'agit d'un recours sur un problème de contestation de limite de propriété et donc de distance par rapport à cette limite de propriété. Donc, la Ville a été attaquée mais, la Ville, quand elle délivre un permis de construire, ne va pas vérifier avec son mètre l'endroit de la limite de la propriété. Donc, c'est du déclaratif de la part du pétitionnaire qui demande son permis de construire : il indique qu'il construit à 3 mètres de la limite de propriété, ce, en quoi, effectivement, on pense qu'il construit à 3 mètres de la limite de propriété. Il s'avère que, en plus de cela, la limite de propriété faisait l'objet d'une discussion entre les deux voisins et que, à la suite de ce recours, bien évidemment, il y a un géomètre qui est venu faire l'implantation exacte et c'est pour cela que le sujet du contentieux est né. On a donc eu gain de cause au Tribunal Administratif mais, néanmoins, les voisins du pétitionnaire qui demandait son permis ont demandé à faire un recours à la Cour d'Appel Administrative de Douai.

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;

2024-01 – Acceptations d'Indemnités d'assurance

2024-02 - Région Normandie - Autorisation de signature du dossier de candidature - Etoiles de l'Europe en Normandie

2024-03 - Mise à disposition du cinéma Ariel – Normandie Images – Atelier de programmation

2024-04 Autorisation ouverture de deux comptes à terme auprès de l'Etat

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

DEL2024-02-03 - Débat d'orientations budgétaires 2024 - Budget principal ville et budget annexe eurocéane

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

Catherine FLAVIGNY : Voilà, donc, nous allons passer à la délibération suivante. Il s'agit de la délibération n° 3. Je passe la parole à François Vion.

François VION : Donc, sans surprise, il s'agit du Rapport d'Orientations Budgétaires. Alors, cette année, je vais introduire le Débat d'Orientations Budgétaires en vous demandant, mais je n'appelle pas de réponse, si vous connaissez bien évidemment le jeu "Pierre/Feuille/Ciseaux". Alors, pourquoi je vous demande cela ? Parce que, dans une délibération un peu plus loin dans le Conseil, vous y verrez l'évolution où il faut rendre la Ville ludique, tout doit être ludique pour être mieux appréhendé. Je le comprends tout-à-fait. Donc, je me suis dit, au moins pour l'introduction, on va essayer de faire "Pierre/Feuille/Ciseaux" mais en mode financier. Alors, ça donne quoi par rapport à notre situation qui va nous permettre de débattre des orientations budgétaires et non pas du budget, puisque le budget sera voté plus tard. Ça donne : "Ciseaux, marteau et enclume", ce n'est pas très joyeux, ce n'est pas encore poétique mais ça traduit bien la réalité de la situation que la Ville et que beaucoup d'autres villes connaissent. Le ciseau : pourquoi ? Parce que, pour résumer les choses, les dépenses à périmètre constant, usages constants, progressent plus vite que les recettes et on y verra là, tout à l'heure, l'effet "ciseaux". Le marteau : alors, le marteau, ce sont, en fait, les prélèvements, le prélèvement essentiellement que la Métropole nous inflige et qui, structurellement, on le verra tout à l'heure par rapport à d'autres villes, bouleverse nos équilibres financiers. Je tiens à dire que ce n'est pas nouveau, que cela fait longtemps que nous en parlons ici, que nous sommes intervenus à deux reprises à la Métropole pour faire changer les choses, en vain et que, contrairement à l'appel que j'avais lancé au niveau du Conseil Municipal, l'opposition qui siège à la Métropole ne nous a pas rejoint et n'a pas, donc, défendu la Ville sur sa situation financière. Donc, je laisserai bien évidemment commenter ce propos. Et puis, le troisième symbole, c'est l'enclume parce que, dans une situation de crise qui n'épargne personne, notamment en lien avec l'inflation, les besoins sociaux augmentent et que, tout naturellement, il faut aussi y répondre. L'enclume aussi parce que la transition écologique nous oblige mais nous n'en avons pas les moyens et ce n'est pas simplement nous qui le disons, c'est encore aujourd'hui un rapport européen qui dit que, pour assurer la transition écologique, il manque, en Europe, 400 milliards. Ce n'est pas rien et Mont-Saint-Aignan doit aussi, bien évidemment, prendre sa part mais souffre de manque de moyens. Et puis, l'enclume, aussi en termes de symbole, pour les contribuables, on le verra tout à l'heure, nous sollicitons déjà beaucoup les contribuables et c'est pour ça que, lors de nos deux engagements de mandat, nous avons signifié que nous n'augmenterons pas les impôts et que, pour répondre à l'ensemble des charges qui nous obligent, nous continuerons à garder cette ligne de conduite même si, bien évidemment, cela pèse lourdement sur nos finances. Alors, malgré les vents contraires et les marées contraires, nous avançons sur nos engagements. Sur un des meilleurs niveaux de service public de la Métropole car, vous le savez, on parle souvent en référence de Mont-Saint-Aignan sur différents sujets. Dans le cadre prudentiel qui est le nôtre, nous avons porté, ce soir, des précisions sur l'évolution de la trajectoire budgétaire que nous avons préparée. Nous aurons aussi une situation budgétaire qui sera légèrement déficitaire du fait des phénomènes sur lesquels je reviendrai dans le détail et que, pour ne pas créer de choc vis-à-vis du service public, nous allons lisser les effets de cette situation dans le temps. Le cap est donc maintenant fixé : "ciseaux, marteau et enclume" et, donc, maintenant, je vous propose de voir le déroulé de la présentation.

Donc, qu'est-ce qu'il se passe quand il y a de l'inflation ? La Banque Centrale Européenne augmente ses taux et resserre la capacité des villes, des acteurs économiques, à emprunter. C'est la "restriction" de la croissance par l'effet du crédit. Cela entraîne un ralentissement économique, ce ralentissement économique, aujourd'hui, a été souligné avant même la parution de ce rapport par le Ministre Bruno Le Maire et il est très détérioré en Allemagne. Donc, quand on parle de baisse de recettes, je vais vous expliquer tout à l'heure, sur quelles recettes nous enregistrons des baisses significatives liées au ralentissement de l'économie. Et, donc, c'est ce qu'on appelle tout bonnement l'effet "ciseaux" pour les finances de la Ville. Alors, vous le savez, dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et le débat qui l'anime, nous avons aussi pour obligation de présenter la situation concernant les Ressources Humaines. On rappelle bien évidemment que, comme nous sommes un service public, les Ressources Humaines, c'est la première de nos ressources, elle est essentielle. Pour autant, nous n'en maîtrisons pas tous les aspects, notamment les aspects financiers puisque nous sommes soumis à des modes de rémunération, les évolutions de rémunération qui sont déterminées non pas par nous mais par l'Etat. Donc, ce que l'on a pu constater pour préparer ce débat, c'est une hausse de 3,5 % du point d'indice de la Fonction Publique que nous avons eue au 1er janvier 2022 et 2023, 5 points d'indice supplémentaires attribués au 1er janvier 2024, le taux de remboursement des frais de transports collectifs porté de 50 à 75 % et la décision qui sera, peut-être, entérinée mais, en tout cas, l'orientation du versement d'une prime "Inflation". Donc, dans ce propos, n'y voyez pas du tout une remise en cause de la rémunération de nos collaborateurs dont nous partageons, bien évidemment, la nécessaire réévaluation mais, simplement, le fait que l'Etat décide pour la collectivité des évolutions sans mettre en parallèle les ressources nécessaires aux bons équilibres. Cela représente 61 % du budget, un écart significatif que nous ne pouvons pas piloter en termes d'évolution. Bien évidemment, il y a des arbitrages possibles et c'est ce que l'on dit, c'est ce que l'on fera également dans les années qui viennent afin de lisser les aspects de déficit qui seront présentés dans les slides suivants. Et, donc, pour rééquilibrer tout cela, bien évidemment, nous avons aussi, et on le reverra tout à l'heure, fait des économies, repensé, réorganisé un certain nombre de choses pour diminuer l'ensemble des autres charges qui représentent 39 % de la dépense de la Ville.

Donc, je le disais tout à l'heure, bien évidemment, ces efforts budgétaires qu'il est nécessaire de réaliser, doivent être faits en parallèle du projet de mandature. Nous avons pris des engagements et, donc, nous tenons ce second défi : premier défi, voilà, avoir des finances équilibrées, second défi, poursuivre le mandat qui nous a été donné et, pour ça, sur le plan des finances, on s'est fixé 4 règles d'or :

- le maintien des taux d'imposition
- de limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la Ville
- garantir un fonds de roulement minimum à 2 millions, ce n'est pas du réglementaire, c'est un axe, une limite qu'on s'est fixé
- et garantir une épargne nette positive, c'est-à-dire l'épargne brute moins les remboursements de prêts d'épargne nette positive.

Donc, la vue d'ensemble du budget, on peut commencer par le bas, donc 23,7 millions en budget de fonctionnement et, en investissement, 5 millions d'euros. Donc, sur la première colonne, j'ai parlé de l'importance des charges de personnel tout à l'heure : vous voyez sur la seconde colonne, en termes de recettes, l'importance dans la structuration de nos recettes des taxes foncières et taxes annexes, les revenus annexes de la Ville. Pour l'essentiel, il s'agit de la fiscalité directe de la taxe foncière. Donc, vous comprenez tout-à-fait, en regardant le second paquet, c'est Dotations et Participations, ce sont des choses que nous ne pilotons pas, que nous ne maîtrisons pas, que nous sollicitons bien évidemment, d'autres produits et le prélèvement sur le résultat pour équilibrer le tout. Donc, là où nous avons un "levier", c'est sur la fiscalité côté Recettes et vous vous souvenez de l'engagement qui a été précisé tout à l'heure, il n'est pas question d'augmenter le taux d'imposition des Mont-Saint-Aignonais. Comme nous sommes partis, donc je ne vais pas revenir sur le fait qu'on a fait des efforts, on va y revenir immédiatement. Sur les charges à caractère général, malgré toutes les augmentations que nous avons subies, comme les familles bien évidemment, comme les entreprises également, nous avons réussi, à maintenir les charges à caractère général au même niveau que le Budget Prévisionnel de 2023. Donc, vous voyez que c'est un effort conséquent de 9,9 %, qui a été obtenu si on le rapporte à l'inflation de la Ville.

Alors, qu'est-ce qu'on a connu comme hausses plus particulièrement ? Donc, les matières premières pour les cantines 6 %, l'affranchissement 10 %, l'application des indices de révision 5 %, le coût de la protection des données dans un univers très risqué en matière d'attaque informatique, ça a été encore dit d'ailleurs par le Ministre des Armées hier, et bien, nous avons monté notre niveau de protection et, donc, nous enregistrons 100 % de hausse sur ce sujet-là. Sur les fluides, on bénéficie d'impact favorable et également d'un ensemble de dispositifs que nous avons adopté dans le cadre de la transition énergétique et on peut aussi saluer l'économie réalisée grâce au chauffage urbain qui, quand même, baisse de 10 %. Donc, le total faisant une baisse de 6 % sur ces principaux postes. Les charges de personnel, je n'y reviens pas, j'ai détaillé tout à l'heure. Les autres charges de gestion : nous avons, contrairement à beaucoup d'autres collectivités, souhaité maintenir les subventions versées aux associations, fait un versement d'une dotation complémentaire en lien avec les besoins sociaux de +60.000 € et aussi par rapport à la problématique de revalorisation des charges de personnels et une subvention d'équilibre versée au Budget Annexe Eurocéane grâce au choix de la délégation que nous avons opéré, qui va être en baisse significative mais grâce aussi bien évidemment à l'effet "arrêt du chantier et prise en charge des charges de personnel".

On l'avait dit, on l'a fait : sur les charges d'intérêt de la Ville, nous avons continué de manière tendancielle à baisser le coût d'intérêt de la Ville. Les charges de remboursement restent équivalentes, on se rappellera au passage entre deux parce qu'on peut s'interroger sur la petite remontée, le plateau, c'est l'emprunt que nous avons souscrit dans de bonnes conditions pour la rénovation de la piscine qui fait que la pente s'est légèrement réamorcée et va à nouveau replonger. On se rappellera aussi, ce qui nous avait été reproché et que nous avons bien fait de faire, c'est-à-dire de désensibiliser la Ville aux emprunts toxiques. Nous n'avons plus d'emprunt toxique et ce qui nous permet aussi de protéger, au même niveau ces éléments de frais financiers. Sur les dépenses ENR, alors on peut échanger, discuter sur la nomenclature. Nous, on appelle, sur ces dépenses-là, sur les dépenses également qui caractérisent tout le développement durable à une définition d'une nomenclature pour rester tout-à-fait objectifs par l'Etat qui permettrait à chacun de classer. Donc, je le dis là, c'est nous qui avons créé notre référentiel. Ce qui est important de relever ici, c'est que, pour la première fois, la Ville, en matière d'électricité, sera 100 % Energies Renouvelables. Ce qui, additionné à l'effet Chaufferie Bois qui nous a précédé vient faire en sorte que la Ville émette de moins en moins de carbone par ses consommations d'énergie.

Les produits fiscaux : vous voyez que, donc, nous enregistrons une baisse, là où nous serions en droit d'attendre une hausse par rapport donc à l'évolution de nos dépenses. Cette baisse, elle est essentiellement due au ralentissement du marché de l'immobilier, donc à la hausse des taux qui ont désolubilisé les acquéreurs et la Ville a perdu, par rapport à 2023, 600.000 €. On se rappellera que l'épargne nette de la Ville est à peine de 600.000 €. Donc, ne serait-ce que par cet effet-là et on l'avait, ici, déjà dit, nous perdons, si on ne fait rien, l'équilibre financier de la Ville. Nous avons, grâce à l'Etat, tout de même une revalorisation des taxes foncières de 3,9 %, donc qui permettent en partie de compenser un certain nombre de ces pertes, c'est à peine la moitié, et ce qu'on envisage, ces 900.000 €, on ne peut pas, à date, les garantir parce que nous n'avons pas d'éléments qui permettent à date d'imaginer quel sera l'état des transactions immobilières dans la Ville durant l'année 2024, on ne peut que faire une estimation. Donc, il est possible qu'on vous re-soumette, dans le cadre éventuellement d'une DM, une modification à la hausse ou à la baisse de cette recette qui est vraiment très volatile pour nous et pose une problématique. Donc, voilà le schéma, on a eu un pic, 1.500.000, et on a pu constater, en 2023, donc 1.020.000 et, donc, si vous faites le calcul, c'est-à-dire qu'on envisage une baisse par rapport à 2023 de 10. Si on écoute un peu le milieu immobilier, les notaires, etc. cela peut quand même être un peu plus fort si les choses restent telles qu'elles le sont actuellement.

Sur les produits et services : nous avons une perte de recettes qui était exceptionnelle sur des droits d'usage du domaine public mais aussi, et, ça, c'était un choix politique, de renforcer l'impact des quotients familiaux dans les tarifs pour les familles et cela nous coûte 80.000 € pour cette année.

L'Etat de son côté, comme il l'avait indiqué, a fait des efforts sur les dotations et participations : on peut dire qu'à +8,6 %, le compte est bon et donc on peut saluer, de ce côté-là, ce qui nous est apporté.

Concernant maintenant les projets sur lesquels nous allons plus particulièrement positionner le budget d'investissement, il sera consacré en partie à la rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-André qui fuit, les travaux d'étanchéité des bureaux et des vestiaires du Centre Sportif pour 210.000 €, la végétalisation des cours d'écoles et crèche du Village pour 450.000 €, les travaux de régulation thermique pour Crescendo et la Maison de l'Enfance 100.000 €, le remplacement partiel des menuiseries extérieures à Rosa Parks 100.000 €, l'achat d'une mini-balayeuse de 130.000 € dont le besoin a émergé suite à l'émergence des pistes cyclables qui ne permettent pas à notre balayeuse de passer et donc on est obligé d'acheter un matériel spécifique, le lancement du projet de réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire Camus une étude AMO de 184.000 en 2024 et le lancement des travaux en 2025, à date on a mis une enveloppe de 5 millions d'euros estimative. Je préfère dire que peut-être qu'elle évoluera, suivant les hypothèses qu'aura retenues Madame le Maire et les devis qui seront apportés entre 3,5 millions et 5 millions, on le verra bien évidemment quand on aura les résultats de tout ça.

Concernant les recettes : on peut se féliciter quand même de la mobilisation des différents échelons qui vont nous apporter 661.000 € de recettes d'investissement. La cession prévue de la parcelle à la Ferme Henry aux Compagnons du Devoir pour 2,2 millions, on précisera ici que, à la demande des Compagnons qui risquaient de partir de Mont-Saint-Aignan et du fait que les Mont-Saint-Aignanais sont fortement attachés à la présence des Compagnons sur le territoire, ils ont souhaité passer du statut de "locataires" car ils ne payaient pas le loyer mais ils faisaient les travaux et ils ont fait les travaux et les constructions, à un statut de "propriétaires" pour pouvoir investir. Pour investir dans leurs outils pédagogiques d'une part et, d'autre part, de pouvoir investir pour faire du logement pour accueillir des Compagnons, voire peut-être un petit peu plus. Donc, il nous a semblé nécessaire et stratégique, de répondre à leur demande. Ce n'est pas quelque chose que nous avions prévu et annoncé parce que cela faisait une dizaine d'années que les choses allaient et venaient. Ils pouvaient, ils ne pouvaient pas, etc. Donc, nous n'avions pas réellement prévu cela et ils ont réussi à trouver les financements nécessaires pour porter leur désir d'achat et un projet de rénovation et d'extension sur le périmètre actuel des Compagnons du Devoir. C'est vraiment une belle satisfaction de savoir que les Compagnons vont pouvoir rester à Mont-Saint-Aignan.

Sur les recettes d'investissement : le FCTVA, +316.000 € et un effort d'auto-financement porté par la section de fonctionnement de 1,54 million transféré à l'investissement. Donc, c'était là, pour l'essentiel, la présentation des orientations budgétaires pour le budget 2024. Maintenant, on a l'obligation également de dire : c'est bien, on passe cette année 24 mais, au-delà de ça, de vous donner la visibilité sur les trois ans à venir. Et, donc, pour vous décrypter un peu les éléments qu'on va présenter juste après, il faut, bien évidemment, vous donner les critères qui permettent en fait de formuler ces hypothèses, c'est ce qui est repris dans le transparent que vous pouvez voir :

- en dépenses, donc une hausse des charges indexée sur l'inflation estimée par la Banque De France à +2,50 en 2025, 1,8 en 2026, 1,7 en 2027
- hausse du budget d'alimentation "restaurants scolaires" estimée à +6
- incidence "revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique", indexation en fonction des précisions d'inflation de la Banque de France
- hausse de la subvention d'équilibre du CCAS indexée sur l'inflation pour absorber les hausses de salaires +25.000 € par an
- subvention versée au budget Eurocéane en lien avec les conditions prévues au contrat de DSP : 530.000 € par an
- pour le PPI 2024-2027 une programmation à hauteur de 20 millions
- en recettes : l'évolution des bases correspond donc à l'inflation
- prise en compte de la baisse des droits de mutation à -600.000 €, donc ça veut dire constant 900.000€
- évolution des niveaux de tarification limitée à 1,2 % sur les usagers
- subvention de l'équipement PPI estimée à 4,4 millions, soit 16 % de financement externe
- et, éventuellement, un emprunt suivant les hypothèses retenues pour Camus de 2 millions en 2027.

Alors, bien évidemment, vu du fond de la salle et vu de partout, c'est compliqué, même moi, avec mon écran, c'est compliqué. Ce qui est intéressant, ce n'est pas tellement les chiffres puisque,

vous le comprenez bien, on est sur des hypothèses, les choses peuvent bouger et on n'a pas fait bouger les dépenses en fonction de l'orientation politique mais uniquement en fonction de coefficients de revalorisation. Donc, finalement, vous prenez le budget 2024, vous le mettez à la revalorisation et vous avez les résultats. Donc, je ne vais pas y aller ligne à ligne, je vais plutôt me concentrer, sur le bas. Ça a toujours été, notre engagement pour vous dire que, l'affectation des réserves de fonctionnement va être nécessaire pour équilibrer le budget. Donc, quand on avait dit, à un moment donné, il est vrai, nous avons 10 millions d'euros de fonds de roulement. Nous avons dit : nous ne pouvons pas dépenser cet argent car il va devoir servir ensuite, et vous allez le voir de manière matérielle juste après, on va arriver juste au point d'atterrissage sur lequel on s'était engagé.

Le fonds de roulement en fin d'exercice 2027 sera à 1.978.158, toutes choses étant égales par ailleurs. Donc, nous aurons consommé à cette date-là en théorie, c'est-à-dire que, si nous n'avons pas besoin d'immobiliser ces provisions pour autre chose d'ici là, nous aurons le point d'atterrissage à 2 millions. Pour autant, par rapport à tout ce qu'on aurait aimé faire en plus, on n'en a pas les moyens. Donc, je préfère le dire dès maintenant et c'est en lien aussi avec le mot d'introduction sur l'enclume et puis sur la nécessaire transition énergétique. Bien, rajouter de la dépense aujourd'hui en fonctionnement ou en investissement ce n'est pas possible. En fonctionnement, il va falloir qu'on fasse un effort conséquent dans les deux années qui viennent pour arriver à rééquilibrer les choses mais, voilà, c'est la situation de nos finances.

Pour autant, on va assumer bien évidemment nos engagements sur les programmatiques des 5 grandes orientations de la Ville et, donc, ce qui théoriquement est porté dans ces hypothèses, c'est 2,5 millions pour l'entretien et la modernisation des équipements sportifs dont 1,7 million d'euros pour la rénovation du terrain synthétique. C'est un investissement qui est conséquent et qui est nécessaire car, si nous ne le faisons pas, nos clubs de foot ne pourraient plus être homologués sur un certain nombre de compétitions et ça pose un problème. C'est vrai que c'est un investissement très important, très lourd pour la Ville. 1.400.000 seront réservés à la préservation des églises dont Saint-Thomas et Saint-André, on est sur des travaux nécessaires, on n'est pas sur des travaux qui sont éventuellement un choix de se faire plaisir, on est sur des toits qui fuient, on est sur des corniches qui tombent, on est vraiment dans l'urgence. 280.000 € pour le réaménagement des espaces verts vieillissants et du cimetière, 379.000 pour l'entretien et la modernisation des équipements culturels dont les projections scéniques, 800.000 € pour la requalification de la Place Colbert qui est tant attendue par tous. Concernant l'orientation n° 2, Une Ville proche de ses habitants, 60.000 € pour la réfection de la toiture-terrasse de la Maison des Associations, 181.000 € pour l'amélioration de la sécurité de la Commune dont la suite du Plan Vidéo-protection, 225.000 € de travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux. Sur le 3, une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous, 170.000 € consacrés aux travaux de résilience hydraulique visant à réduire le rejet des eaux, c'est nécessaire. 150.000 € pour l'acquisition de véhicules 100 % électriques, c'est un investissement beaucoup plus cher que les thermiques, 225.000 € pour le développement du plan de sobriété et du respect du décret tertiaire : limitation des émissions de CO². Conforter les parcours de vie, 1,26 million consacré aux problèmes de travaux de maintenance dans les différents groupes scolaires, 850.000 € pour la poursuite de la végétalisation des cours d'écoles, en 24 donc l'Ecole du Village, puis Curie et Berthelot 25-26, 100.000 € pour la rénovation et le remplacement des huisseries au Centre de Loisirs Rosa Parks. Sur une "Ville rigoureuse dans sa gestion", 1,5 million seront destinés à donner aux agents, au cours du mandat, les moyens de leurs actions, des véhicules, de l'informatique du matériel etc. Exemple de projet ciblé dans la stratégie globale du SDI : donc, le projet de reconstruction de l'Ecole Camus, le réaménagement du restaurant de l'Ecole Curie, le remplacement des châssis de fenêtres de 150.000 €, les travaux d'économie d'énergie à Saint-Ex 600.000 €. Au total, donc, sur la période 2024-2027, nous aurons consacré 3,5 millions d'euros aux dépenses d'équipement et en lien avec la transition énergétique et environnementale.

La prospective financière on parle de la capacité de désendettement de la Ville. Donc, on a la nécessité d'être, en gros, à 8 avec un seuil d'alerte et à 12, c'est la cata, la Ville est surendettée. Selon les hypothèses que nous avons retenues, c'est-à-dire consommer toutes les réserves : le plan d'action de réduction des charges, on arrive sur une situation saine. On est à 4,7 cette année en 27 et, donc, l'année la plus délicate pour nous du coup sur ce quoi on parle actuellement, c'est

cette année mais, normalement, si tout se passe tel qu'on l'a prévu, on laissera une situation à la future mandature, en 2026, avec une situation de capacité de remboursement très favorable.

Concernant la CAF nette, donc notre point de fragilité, vous voyez, tout à l'heure je vous parlais de l'attribution de compensation que l'on doit reverser à la Métropole qui est une forme d'impôt, c'est égal à notre épargne nette, voilà, tout simplement.

Le fonds de roulement : je vous l'ai déjà donné, vous voyez la trajectoire, donc on aura finalement fait des cessions, c'était dans notre stratégie, pour alimenter l'investissement, c'est ce qu'on aura fait. On aura utilisé ces cessions pour faire des investissements au profit des usagers de la Ville et nous n'aurons "plus" que la trésorerie que nous estimons nécessaire pour assurer à minima 2 mois de salaires.

L'extinction de la dette : c'est la capacité que va avoir la Ville à régénérer de l'emprunt pour accélérer sur de nouveaux projets, sinon la Ville devra se contenter de son autofinancement. L'autofinancement, généralement, n'est pas suffisant pour faire des projets, il faut faire des prêts et, donc, pour faire des prêts, il faut générer du résultat, c'est tout bête. C'est comme lorsque vous avez un salaire, à un moment donné, il faut que vous laissiez une part au remboursement du prêt si vous voulez acheter quelque chose. La Ville, c'est la même chose et la Ville, aujourd'hui, par rapport à ses capacités, retrouvera véritablement des marges de manœuvre à compter de l'année 2032. C'est-à-dire que tous les investissements que nous avons réalisés, globalement, je pense qu'il y a un partage de la nécessité de les faire, on ne pouvait pas faire plus parce que sinon la Ville n'a pas la capacité de remboursement et on pourra refaire davantage à compter de 2032.

Sur les plans de cessions, c'est pareil, on pourra en rediscuter mais il y aura peu de marges de manœuvre sur de nouvelles cessions. Il y en a quelques-unes qui ont déjà été mises en ligne sur le PPI d'ici la fin du mandat.

Sur le budget annexe Eurocéane : rien de spécifique à vous dire en l'état, on est dans l'apprentissage avec le nouvel exploitant, les prévisions, pour l'instant, on pense qu'elles vont tenir et, pour la Ville, ce qui est bien c'est que, finalement, on va avoir des niveaux de subvention à apporter à la DSP qui vont être limités dans le temps et en montant, C'est plutôt pas mal. Voilà Madame le Maire et chers collègues.

Catherine FLAVIGNY : Merci François pour cette belle présentation et merci à nos services pour tout le travail effectué pour cela et maintenant on ouvre le débat. Alors, qui souhaite prendre la parole ? Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Bonsoir aux petits jeunes qui sont dans la salle. Merci aussi aux services d'avoir préparé ce rapport dont nous avons pris connaissance avec intérêt.

Catherine FLAVIGNY : Parlez bien dans le micro sinon il y aura des problèmes à l'arrivée.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Donc, depuis le début de ce mandat, chaque année, au moment du débat sur les orientations budgétaires, nous déplorons le manque d'actions et de projets concrets pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux, pour anticiper les transformations plutôt que de les subir en matière de logements, de déplacements, de santé, d'habitudes de consommation, de loisirs et ainsi permettre à la population de mieux y faire face. Toutes les catégories de population, particulièrement les personnes les plus fragiles, les moins favorisées pour qui les services publics de proximité et les politiques de solidarité sont encore plus essentielles. Début 2023, nous avons signalé qu'à mi-mandat c'était la dernière chance d'engager ces politiques dont les habitants ont besoin mais ce sursaut n'est pas intervenu et les orientations que vous nous proposez ce soir confirment qu'il ne faut rien espérer de plus pour 2024 ni d'ici la fin du mandat. Je vais, cette fois, m'épargner et vous épargner la longue liste des ficelles utilisées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour masquer l'inaction derrière des effets d'annonces, les labels, les plans d'actions sans le budget dédié, les diagnostics qui ne débouchent sur rien. Vous pourrez, si besoin, reprendre les contributions de notre groupe aux débats des années précédentes. D'ailleurs, il me semble qu'il y en a plutôt moins, moins de tentatives cette année, que vous ne cherchez plus autant à donner le change. Est-ce que, au fond, vous assumez de

n'avoir pas d'ambitions particulières en matière de politique sociale et écologique ou bien est-ce passé au second plan par rapport à d'autres enjeux glissés dans le débat ? En tout cas, au travers du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, on perd de vue l'étude sur le potentiel solaire, le groupement de commandes passé avec Bois-Guillaume et la Métropole pour l'installation des panneaux photovoltaïques, la participation de la Ville à ALTERN, il n'est même pas question de la démarche avec l'ADEME, ex-Cit'Ergie et si peu du SDI, Schéma Directeur Immobilier. Votre action, en matière d'écologie, au-delà de l'entretien des espaces verts, restera cantonnée aux bonnes intentions et à des actions de communication pas inutiles certes mais très insuffisantes. Le passage à des actes concrets pour conduire les transitions utiles ne fait manifestement pas partie du programme pour 2024 ni pour la fin du mandat. De même, le volet social ne méritera pas mieux qu'une actualisation de la subvention du CCAS en fonction de l'évolution des prix et des salaires. Rappelons que c'est pourtant le CCAS qui porte de façon exclusive la politique sociale à Mont-Saint-Aignan et réjouissons-nous malgré tout de cet ajustement car ce n'est le cas que depuis l'an dernier, auparavant la subvention du CCASS était restée bloquée à son niveau de 2014. Les associations, nos associations ne bénéficient pas d'une telle mansuétude. Je ne m'arrête pas plus sur ces sujets, encore une fois, on est juste là dans la continuité des années précédentes, rien de nouveau pour 2024, rien de plus à attendre de la fin de votre mandat. Ce qui a retenu notre attention, cette année, à la lecture du ROB, c'est l'annonce d'un resserrement des périmètres des politiques communales que vous placez au centre de vos priorités pour 2024 et ce jusqu'en 2026. Cela revient comme un leitmotiv tout au long du document. Chaque année, vous dressez un tableau volontairement très noir du contexte économique et de ses impacts sur les moyens dont la Commune pourra disposer pour conduire son action afin de justifier le faible niveau d'engagement dans les projets pour préparer l'avenir et répondre aux besoins de la population". En 2024, on vient d'y assister, votre stratégie est d'accentuer encore cette vision pessimiste pour pouvoir conclure que l'extrême prudence que vous avez appliquée jusqu'alors, notamment en matière d'investissement, ne suffit plus et qu'il faut passer à une phase plus offensive de rigueur, enclencher un processus de régression et se reconcentrer, se recentrer sur vos priorités. De telles perspectives nous inquiètent beaucoup. Voyons donc quels sont les éléments de constat qui pourraient les justifier :

- en premier lieu, si nous ne contestons pas les turbulences générées par les crises successives ni les incertitudes économiques qui en résultent au niveau national et international, si nous sommes bien conscients que certains choix du gouvernement représentent des menaces potentielles pour le bon fonctionnement en général des collectivités et notamment le bloc communal, en revanche nous ne pouvons pas partager votre discours alarmiste sur l'état des finances de la Commune de Mont-Saint-Aignan en particulier. Les évolutions imposées sur les charges de personnel, la forte augmentation du prix de l'énergie et une inflation qui perdure même s'il est plutôt prévu qu'elle se stabilise en 2024 mettent, en effet, de nombreuses communes en grandes difficultés et on peut tout-à-fait admettre que ces augmentations soient des facteurs limitants aussi pour Mont-Saint-Aignan. Mais il est, en revanche, abusif de faire croire que leur impact serait tel que nos finances communales en seraient étouffées comme vous l'indiquez en introduction du ROB. Tout le document est ensuite construit pour accréditer cette affirmation et nous convaincre qu'il n'y a pas d'alternative à la mise en place de mesures de rigueur. Mais à y regarder de près, les projections faites sur les ressources dont devrait disposer la Commune et sur ses dépenses contraintes sont loin d'être aussi critiques. Une augmentation des dotations d'Etat de 88.570 €, donc +3,4 %, encore soutenue majoritairement cette année par la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, qui, selon vos hypothèses, va continuer à augmenter, traduction d'un territoire dont une part de la population connaît une situation économique plus fragile, c'est vous qui l'écrivez. Le maintien des aides à l'investissement local (DETR - DSIL) et une forte revalorisation du fond vert, au niveau national c'est 2,5 milliards en 2024, donc 1 milliard de plus que l'année dernière, encore faut-il engager des projets pour en bénéficier. La revalorisation des bases foncières à hauteur de +3,9 %, soit 472.000 €, un gain de +80.000 € grâce au fonds de récupération de la TVA, qui a été renforcé, l'augmentation des participations CAF à hauteur de 76.000 €, ensuite des droits de mutation qui retrouvent leur niveau normal, vous en faites un commentaire plutôt alarmant parlant de chute accélérée mais il s'agit juste d'un retour à la normale suite au pic exceptionnel et conjoncturel enregistré l'an dernier. Et à souligner une nouvelle recette de +116.038 € en intérêts financiers suite au placement des excédents de

trésorerie à hauteur de 4 millions sur un compte rémunéré. Vous voudriez nous faire croire que nos finances sont en train de s'asphyxier.

Côté dépenses, vous envisagez une hausse de 715.000 €, soit +5,5 % sur les charges de personnels compte tenu de diverses décisions gouvernementales et d'une provision de 100.000 €. Nous espérons que cette provision pourra notamment servir à verser la prime de pouvoir d'achat sur laquelle vous dites n'avoir encore rien décidé. C'est évidemment le plus gros poste en fonctionnement mais tous les autres postes de dépenses réelles sont estimés stables ou à la baisse. Pour les charges à caractère général, le coût maintenu constant, l'économie de 78.000 €, donc -6 %, réalisée sur les fluides grâce au groupement d'achats de la Métropole avec une stabilité garantie jusqu'à fin 2025, compense les augmentations par ailleurs. Rappelons que ces économies pourraient être amplifiées si les investissements pour améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments publics avaient été faits en temps utile. Pour les subventions et participations diverses, un gain de 285.000 €, donc une baisse de -10 % réalisée avant tout par le retour de la subvention d'équilibre Eurocéane à une valeur normale. Alors, pour mémoire, pour les personnes qui n'auraient pas suivi, une année de fermeture pour travaux de la piscine en 2023 nous a coûté deux fois plus cher en fonctionnement que quand la piscine est ouverte, ce qui est quand même un comble et des charges financières qui baissent elles aussi. Sous toutes ces hypothèses, la balance simulée du Budget Prévisionnel ferait apparaître un léger déficit de 340.000 €, que l'on a aucune difficulté à combler à ce stade par un prélèvement sur le résultat anticipé de 2023. Ce résultat sera excédentaire, selon ce que nous dit le présent rapport, de 813.477 € alors qu'au Budget Prévisionnel il était simulé à 0. De même que le Budget Prévisionnel 2022, simulé à 0, s'est avéré excédentaire de plus de 1,4 million en fin d'exercice. La réserve accumulée depuis des années par des résultats de fonctionnement excédentaires s'élève à 7,3 millions, page 30 du rapport, donc une inquiétude sur la capacité de la Commune à boucler son budget en fonctionnement qui nous paraît un petit peu exagérée. Par conséquent, regardons, en seconde intention, si l'asphyxie supposée pourrait venir de la section Investissement. Aurions-nous malencontreusement dérapé en investissant de façon déraisonnable par rapport au Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en février 2022 ? Naturellement, nous savons toutes et tous que c'est tout le contraire. Ce mandat se caractérise avant tout par une suite de tergiversations, de renoncements à investir, de détricotages des rares programmes de travaux lancés, la rénovation d'Eurocéane en est une triste illustration, de reculades pour renvoyer les autres, les autres projets aux calendes. Alors même que, dès le départ, nous avons déploré le manque d'ambitions et de projets utiles du PPI. J'observe à ce titre que, contrairement aux deux années précédentes, le tableau actualisé du PPI ne figure pas au rapport qui nous a été fourni. Est-ce pour nous empêcher de lire trop clairement les écarts et sur quoi il porte ? Nous savons juste que, cette année, c'est une enveloppe de 3,5 millions qui devrait être inscrite au titre du PPI sur le Budget Prévisionnel, c'est-à-dire plus de 2 fois moins que les 8 millions qui étaient initialement prévus. Sachant qu'en 2023 c'est-à-dire dès la deuxième année de ce Plan Pluriannuel on notait déjà un décrochage de -3,2 millions, donc l'année dernière 6,3 millions ont été inscrits au titre du PPI au lieu des 9,5 prévus. Ces constantes révisions à la baisse des investissements depuis le début du mandat expliquent que le fonds de roulement se porte à merveille, effectivement, avec 8,7 millions en fin 2023. La situation est à vrai dire bien plus favorable que la projection faite par le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'an dernier, en 2023, qui tablait sur 7,9 millions en fin d'exercice et qui prévoyait d'y prélever un peu plus d'un million alors qu'en fait on l'aura même alimenté en 2023 et qu'il est prévu de faire de même en 2024. La prévision du fonds de roulement, fin 2024, est en effet de 7,5 millions contre 3,4 millions envisagés lors du ROB 2023. C'est sûrement un peu difficile à suivre. Au cumulé, fin 2026, ce sont 5,3 millions qui auront été prélevés sur un montant initial de nos réserves qui s'élevaient, vous l'avez rappelé, à 10.196.793 € sur le Compte Administratif de 2020 et qui, souvenez-vous, devaient servir à financer le PPI du mandat. Pour rafraîchir encore les mémoires, je rappelle que le montant annuel des investissements qui avaient été estimés par le Schéma Directeur Immobilier pour maintenir en état le patrimoine de la Ville, hors des cessions déjà envisagées alors, s'élevait à 11,2 millions par an. Donc, on est très, très, très loin mais cela veut dire aussi en creux des coûts de travaux qui seront renchérissés lorsque, enfin, on décidera de s'atteler à remettre à niveau et à rénover thermiquement nos équipements. Mais, comme je l'ai déjà dit, le SDI qui devait servir de boussole a dû être rangé dans un fond de tiroir et aura, au final, simplement servi de prétextes aux cessions d'actifs. Car, s'il y a bien un

sujet sur lequel vous n'avez pas dévié, c'est bien celui-là. Donc, je n'entre pas dans les détails des travaux et des nouvelles cessions que vous prévoyez pour 2024, nous aurons l'occasion certainement de nous exprimer quand nous aurons plus de précisions le mois prochain lors du Budget Prévisionnel et, ce, d'autant mieux si vous pouviez, s'il vous plaît, nous communiquer d'ici là, le PPI recalé. Retenons, pour le moment, que côté Investissements on n'a pas vraiment fait de folies qui pourraient justifier de restreindre notre train de vie à horizon 2026 pour terminer les projets engagés. Loin de là puisqu'on place nos économies sur des comptes rémunérés, je l'ai déjà dit. Pour finir ce tour d'horizon sur l'état des finances, regardons ce qu'il en est du niveau d'endettement : c'est très rapide, depuis le début du mandat, votre grand principe consiste à limiter le plus possible le recours à l'emprunt. On ne peut pas vous reprocher de pas vous y tenir même s'il aurait été bien plus judicieux, nous l'avons souvent souligné, d'emprunter en début de mandat avant que le coût du crédit ne s'affole pour réaliser les investissements dont la Commune a besoin. Encore aurait-il fallu avoir des projets prêts à lancer ? En l'occurrence, l'an dernier, pour rénover la piscine, il était prévu d'emprunter 2 millions. Or, le coût des travaux a été diminué de moitié par rapport au programme prévu au départ, à tel point que l'emprunt a dû être limité et que la dette a continué à diminuer. Il y avait un pic qui était prévu en 2023 et il a disparu, donc cette dette diminue et elle continuera de baisser jusqu'en fin de mandat, la capacité de désendettement restant toujours très, très loin du niveau prudentiel des douze années. Le seul petit rebond du niveau d'endettement en 2027 qui figure sur le graphique de la page 24, pour ceux qui suivent encore, correspond à une hypothèse d'emprunt de 2 millions pour financer les travaux de l'Ecole Camus. Mais au regard de l'expérience du projet piscine c'est une hypothèse qui ne se réalisera peut-être pas. Bref, tous les indicateurs sont encore plus favorables dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires de 2024 qu'ils ne l'étaient lors du Rapport de 2023. En définitive, on ne comprend pas votre discours alarmiste, que rien ne vient corroborer si on prend le temps de regarder les chiffres, si on ne s'en tient pas simplement à vos commentaires et à votre appréciation d'une situation en général qui ne s'applique pas à Mont-Saint-Aignan. Sans doute dans le seul but de crédibiliser votre projet de réduire le périmètre d'intervention des services d'ici la fin du mandat. Cependant, mettre en évidence que c'est la volonté de votre majorité et non une contrainte imposée par l'état dégradé de nos finances est loin de nous rassurer. Votre vision de ce qui doit, ou non, relever des politiques communales, les priorités que vous vous fixez pour gérer la municipalité ont conduit jusqu'alors à sous-investir de façon flagrante et à laisser se dégrader nos équipements, à vendre une partie importante de nos biens communs réduisant de fait le périmètre et les ressources de la Ville pour favoriser la vie citoyenne et associative, à préférer flécher des dépenses publiques à la préemption de propriétés qui, au final, seront revendues à des promoteurs pour des opérations de logements privés plutôt que d'engager les projets d'intérêt général pour la transition écologique et énergétique, pour favoriser la solidarité et soutenir les personnes en difficultés. Vous comptez, à partir de cette année, réviser le périmètre des politiques municipales et les resserrer sur des compétences premières, sans nous dire ce qu'elles seraient exactement pour vous. Vous répétez, tout au long du Rapport, que des arbitrages ont été opérés et que les ressources humaines vont être revues en conséquence. Le chiffre de -12,5 ETP, donc Equivalent Temps Plein, supprimé dans les deux ans à venir a été annoncé en Commission des Finances. Donc, nous souhaitons vous entendre sur cette stratégie de rigueur que nous trouvons, encore une fois, infondée et dangereuse : que voulez-vous supprimer ? Que voulez-vous garder ? Nous avons appris qu'il y avait des menaces qui pèsent en particulier sur les budgets Culture, Sports, sur la Petite Enfance et la Solidarité, nous ne pouvons pas l'accepter et nous vous demandons de vous expliquer. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Nicq-Croizat. Alors, je vais demander s'il y a d'autres interventions, oui, M. Riou.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Donc, nous en arrivons donc à l'exercice phare de l'année politique et institutionnelle de notre Collectivité, temps d'expression par excellence des philosophies politiques qui nous animent chacune et chacun traduites en orientations concrètes à l'échelle de notre territoire. Mes propos, aujourd'hui, se concentreront sur l'ambition affichée et l'ambition réelle pour Mont-Saint-Aignan et tourneront, notamment, autour de trois points qui nous semblent centraux : d'une part, la Place Colbert et le projet de centralité de notre Commune,

deuxièmement l'Ecole Camus et ses multiples rebondissements et, en 3, le corollaire de cela, l'impact affiché sur les finances de la Commune d'une part avec l'absence d'ambitions constatées d'autre part. Concernant la Place Colbert et ce grand projet pour lequel ont été multipliées les études sur lequel, pardon, ont été multipliés les votes sur les rachats prioritaires de garages, notamment les rues Frontin et Poussin qui s'éloignent vers l'horizon à mesure que l'on avance dans le mandat. Force est de constater notre surprise et surtout notre désarroi quant à la méthode qui a été appliquée depuis les débuts et entachée durablement ce qui aurait pu être un grand projet de mandature, entraînant l'ensemble des élus et des habitants concernés et intéressés, et ils sont nombreux, dans son sillage. Cette opacité dès les débuts du mandat, ces mystères, ces changements de scénarii pour, finalement, aboutir à un sentiment d'incompréhension et de frustration des habitants, comme ce fut le cas fin janvier dernier, ne nous étonne guère, et c'est bien dommage car, sur ce sujet, si nous l'avons développé à des degrés divers dont nos différents supports lors de la campagne de 2020, nous avons tout de même une vision pour le devenir de cette Place et, plus largement, de la centralité de notre Commune, une vision qui aurait pu faire l'objet d'un réel échange transparent et transpartisan. Par ailleurs, une telle confusion ne peut qu'étonner car vous avez, vous-même, fait ce choix qui a suscité, à raison, méfiance et défiance. En outre, les multiples changements de scénarii, les temporalités de lancement et de fin du projet n'ont rien arrangé à l'affaire. Aujourd'hui, nous constatons donc une absence de stratégie, de transparence, de déminage des potentiels foyers de crispation légitime qui sont autant de freins pour la réalisation de ce projet d'une part et dénote une incapacité à répondre aux nouvelles exigences de nos concitoyens d'autre part. Le second point que je souhaitais évoquer concerne l'Ecole Camus. Après des annonces faites dans la confiance d'une réunion d'accueil aux nouveaux habitants, après nous avoir annoncé une reconstruction complète de l'Ecole adaptée aux besoins, c'est-à-dire avec la vente d'une parcelle à un promoteur, nous apprenons que ce projet chiffré à 8,5 millions d'euros est abandonné et que, désormais, nous allons avoir 3 scénarii dont l'un demeure le même que le projet initial mais pour 3,5 millions d'euros de moins, un autre qui implique la construction d'un nouveau groupe scolaire et enfin un troisième qui comprendrait une réhabilitation des deux écoles. Le choix est promis pour le mois de mai, autrement dit demain, comprenez que et qui pourra. Une fois encore, le manque de transparence et de concertation est flagrant et c'est bien dommage. Ce qui nous amène au troisième et dernier point, nous avons, comme les années précédentes, ce sentiment que les orientations d'une part et le budget d'autre part confirment une absence d'ambitions cachée derrière un investissement lourd. Cependant, quand on regarde le détail, ce sont essentiellement des fonds fléchés pour une gestion des affaires courantes de la Commune. Derrière un investissement massif, nous constatons et déplorons un manque réel d'ambitions et une vision claire pour le devenir du territoire. Les deux points évoqués précédemment en sont l'illustration par excellence, un manque de vision conjugué à une pratique du pouvoir très concentrée et opaque qui se traduit indéniablement par une illisibilité y compris pour ceux qui en sont à l'origine. Nous le dénonçons depuis le début de la mandature et rien n'a changé sur ce point, qui constitue la ligne directrice de votre mandat. Pour autant, force est de reconnaître, et c'est là le propre de cette opposition constructive que nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre depuis nos débuts, il y a également des éléments positifs mis en œuvre et auxquels nous souscrivons car nous estimons qu'ils vont dans la bonne direction. Nous souhaiterions notamment évoquer la végétalisation des cours d'écoles, une vraie réussite dans le sillage d'autres communes et qui apporte un vrai plus en matière de bien-être, de cadre d'études pour les enfants ainsi que les enseignants. Ce sont là de véritables îlots urbains de verdure et de fraîcheur. La première de ces cours, celle de Saint-Exupéry fut un défi. En effet, il est toujours difficile de savoir ce qu'il adviendra lorsque l'on se lance dans une expérimentation et l'expérimentation se transforma en réussite d'un dispositif transpartisan et nous tenons à le saluer. De même, en matière de politique culturelle, force est de constater que de nombreuses initiatives sont prises en faveur de la Culture pour tous, de l'accès des jeunes publics à une programmation riche et variée ou encore en faveur du rayonnement culturel de Mont-Saint-Aignan sur le territoire, via ce formidable écrin qu'est l'Espace Marc Sangnier et qui renferme précieusement mais non jalousement la culture sous toutes ses formes, dans toutes ses acceptions et dans la richesse humaine de celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour sa promotion, sa diffusion. Mais aussi de celles et ceux qui la consomment sans modération car la

culture nous élève. Nous voulons aussi saluer le travail et l'investissement du CCAS pour l'implication de son personnel, non seulement pour les missions obligatoires d'un CCAS mais aussi pour l'animation du territoire, développée dans le projet social municipal que le CCAS porte tout entier. Bien entendu, ces points positifs que nous tenions une fois encore à évoquer ne sauraient faire pencher la balance. Pour ces raisons nombreuses évoquées, bien qu'il n'y ait pas de vote formel quant aux orientations budgétaires présentées, nous exprimons notre opposition de principe et de raison. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou. Y a-t-il encore un souhait de parole ? Oui, M. Holé.

Stéphane HOLE : Merci Madame le Maire. Alors, le ROB que vous nous présentez appelle de notre part les observations suivantes : alors, la partie introductive décrivant le contexte économique et financier du budget 2024 présente une situation économique globale, certes nuancée mais qui se traduit au final, pour Mont-Saint-Aignan, par des dotations de l'Etat en augmentation. L'impact positif sur les finances de la municipalité a été rappelé, il doit être ici souligné. La partie 2 sur les Ressources Humaines met en évidence les principales mesures engagées par l'Etat pour atténuer les effets de l'inflation afin de garantir aux agents de la Mairie le maintien de leur pouvoir d'achat. Cependant, nous découvrons, avec perplexité, que l'attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents recrutés avant le 1er janvier 2024, dont l'attribution est facultative, n'a pas été versée car je cite : compte tenu des difficultés à équilibrer le budget 2024, le sujet est encore à l'étude. Que penser de ces tergiversations ? Madame le Maire, la rémunération des agents municipaux ne peut être considérée comme une charge mais doit être appréhendée comme la récompense d'une légitime motivation et l'implication des agents au bénéfice des Mont-Saint-Aignanis, surtout pour une dépense de l'ordre de grandeur que vous avez estimée à 100.000 € mais qu'on peut porter à 300.000 € sur la tranche maximale à 800 €. Nous attendons, Madame le Maire, que la décision favorable à ces primes soit prise rapidement. La troisième partie sur les orientations du projet de budget 2024 et articulée autour des grandes orientations mérite des éclaircissements. Alors, la dotation au CCAS progresse de 6 % par rapport à l'année dernière, je cite : "pour absorber la revalorisation du point d'indice". Certes nécessaire, cette augmentation ne prend pourtant pas en compte ce que le Rapport présente quelques pages plus loin, à savoir, je cite : "la progression de la DGF sur ces dernières années résulte surtout de la prépondérance de la Dotation de Solidarité Urbaine qui devrait rester dynamique en 2024, +5,6 %". Je cite toujours : "calculée sur les critères sociaux et de pauvreté, la progression annuelle de la DSU est toutefois la traduction d'un territoire, dont une part de la population connaît une situation économique fragile", ce qui était d'ailleurs présenté l'autre jour en Commission. Mont-Saint-Aignan accueille une part de plus importante de population en précarité et, pourtant, nulle trace de ces besoins en augmentation ne trouve sa traduction dans cette dotation. Quand et comment les nouveaux besoins sont pris en compte si les dotations ne sont pas ajustées ? S'agissant des orientations du PPI, elles sont présentées comme ambitieuses. Pourtant, elles présentent des investissements importants mais peu structurants pour la Commune. Si l'on peut acter les principaux projets qui relèvent pour l'essentiel de travaux de rénovation qu'il est nécessaire d'engager, l'Eglise Saint-André ou le renouvellement de mobilier, par exemple, pour les équipements de restauration scolaire, force est de constater que la réhabilitation des Ecoles maternelles et élémentaires Camus fait l'objet du lancement d'un nouveau projet, pour analyser trois scénarios reportant ainsi les décisions à 2025. Il est heureux cependant de constater, on peut le penser quand même, que nos différentes interventions dénonçant un financement par la cession des terrains et, surtout aussi, la pression des habitants, conduisent à une révision du périmètre de ce projet qui semble avoir été portée sans concertation. Alors, s'agissant de l'achat d'une mini-balayeuse pour le nettoyage des pistes cyclables pour 130.000 €, c'est un peu anecdotique j'en conviens mais quand même, il vient en contradiction avec l'un des alinéas de la délibération 14, à laquelle je vous renvoie, qui précise, je cite : "la Ville approuve également le développement du réseau cyclable et note avec satisfaction que la Métropole envisage d'améliorer l'entretien du réseau cyclable". Donc, quelle est la cohérence entre ces deux délibérations ? Pourquoi investir dans l'acquisition d'une balayeuse alors que la Métropole s'engage à l'entretien des pistes cyclables ? Nos associations ne sont pas tellement bien traitées dans ce ROB car, malgré toutes les augmentations de coûts égrenées dont beaucoup s'imputent

également sur le budget des associations, elles devront se contenter de faire plus avec moins car il est prévu, je cite : "de figer les subventions au niveau de 2024". Je pense que vous avez voulu dire 2023. S'agissant de la Place Colbert, beaucoup a été dit par mon collègue : deux nouvelles réunions publiques ont eu lieu depuis l'année dernière et les décisions semblent prises sans que le Conseil Municipal en soit saisi comme l'illustre encore une fois ce ROB qui mentionne le projet que par le biais d'une végétalisation à hauteur de 800.000€. Il faut se reporter là aussi à une délibération suivante, la 2024-02-08, relative au projet urbain Colbert, acquisition de garages, extension du portage de l'EPFN, 2ème avenant à la convention, pour trouver des précisions. Le projet de centralité de la Place Colbert est abordé. On apprend que la Commune a sollicité l'intervention de l'EPFN visant à inclure l'acquisition des lots de la copropriété constituant la parcelle A31 dans la convention de réserve foncière liée à ce projet de réaménagement urbain. L'EPFN procédera à l'acquisition des 57 lots par tous moyens sans exclure la voie de l'expropriation. L'objectif, selon les termes de l'avenant, est de renforcer l'intégration de la Place Colbert au sein d'une centralité élargie à la Place des Coquets, l'Espace Marc Sangnier, le Centre Sportif. Il s'agit donc de valoriser les atouts de cet espace en renouvelant son tissu commercial, en apportant une nouvelle fonction urbaine et en renforçant ses liens internes avec le reste de la Ville. On a envie de se demander pourquoi, ça, ce n'est pas dans le ROB, quand même, parce que c'est un projet très structurant et qui mobilise des moyens humains et en argent, donc on le retrouve subsidiairement dans une délibération. Que pensent les propriétaires concernés ? Sont-ils informés de la perte de valeur de leurs biens immobiliers ainsi privés d'une place de parking ? Par ailleurs, rappelons que l'expropriation doit suivre une procédure qui se déroule en deux temps : une première phase administrative préparatoire au cours de laquelle la personne publique, en l'occurrence la Mairie, doit démontrer l'utilité publique de son projet et une deuxième phase judiciaire servant à garantir le transfert de propriété à la personne publique et le paiement d'une indemnité à la personne expropriée. Je vous pose la question : quelle est l'utilité publique du projet qui est encore à l'état d'esquisse ? A n'en pas douter, des contentieux sont à prévoir et probablement aussi des coûts. Quels sont ces coûts estimés ? Quelles sont les contributions attendues de la Métropole, compétente sur le projet de centralité de la Place ? Des autres collectivités ? Des fonds européens voire des investisseurs privés ? Enfin, s'agissant du bâtiment Colbert, je renvoie là aussi au document qui figure dans le dossier : le recours à l'EPFN renvoie les échéances financières, alors, certes pas à 2024 mais à 2025 puisque l'article 4 de la convention de 2020 stipule que la Mairie s'engage à racheter dans un délai de 5 ans, soit compte tenu de la signature du contrat en octobre 2025. Certes, nous examinons le ROB 2024 mais celui-ci fait des projections de moyen terme dans lesquelles ne figure pas un mot sur l'avenir de ce bâtiment. Il a juste été annoncé en séance publique qu'il serait vendu à un acquéreur privé, à quel prix ? Pour quoi faire ? Nulle trace de réponse dans ce ROB sachant que, pour respecter les échéances de 2025, il faudrait certainement déjà engager des actions dès 2024. Par ailleurs, il est à craindre que, donc cette année 2025, la Mairie peine à financer ces échéances car, en ajoutant aux 5 millions estimés de l'école les 1,65 millions actés sur le projet précité, il conviendrait donc de dégager presque 7 millions pour tenir les engagements. Aucune perspectives financières ne sont contenues dans ce ROB. Voici Madame le Maire les points que nous souhaitons porter au débat en vous remerciant par avance des éléments de réponses que vous voudrez bien nous apporter.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Est-ce que tout le monde s'est exprimé ? Oui, peut-être que François Vion souhaite apporter déjà des réponses ? Merci.

François VION : Oui, mes chers collègues, merci du travail que vous avez apporté à l'étude de ce Rapport, et les remarques que vous avez pu être amenés à faire. Ce que je regrette, pour un certain nombre de questions dont les dernières notamment, c'est que, on a un outil pour poser toutes ces questions, ça s'appelle une Commission et M. Holé n'a pas posé ces questions à la Commission. On est là sur un débat, on n'est pas là sur une attente de réponses techniques. Donc, je pense que, la première chose, c'est quand on a des questions légitimes, elles sont légitimes, c'est de les poser aussi en Commission. Après, s'il faut y revenir en Conseil Municipal, il y a bien évidemment une liberté, une liberté d'action mais il est dommage, de poser des questions techniques alors que les services auraient pu apporter ce contenu effectivement qui, pour la

plupart du temps, relève de questions techniques mais je vais quand même y répondre, ce n'est pas pour éluder les questions. Plus globalement, on est sur un débat d'orientations budgétaires, on l'a déjà dit à chaque fois qu'on a un débat d'orientations budgétaires, c'est qu'on dessine des trajectoires, on n'est pas au niveau du budget, où l'on fait des déclarations politiques, on n'est pas d'accord, on aurait mieux de faire ceci comme cela, etc. ou autrement. Là, je m'aperçois qu'en fait on est plutôt dans un Conseil Municipal, de par le contenu que vous apportez, plutôt de débat budgétaire. C'est votre choix, c'est votre droit, on va bien évidemment y répondre mais ce n'est pas l'objet normalement du sujet en fait. Alors, je vais répondre. Je pense qu'il y a une chose qui nous sépare, fondamentalement, c'est que vous ne parlez que dépenses et je n'ai entendu, malgré les présentations que j'ai été amené à vous faire, je n'ai pas entendu parler de recettes c'est-à-dire que vous voulez ajouter de la dépense, vous ne proposez pas non plus de piste d'économie, vous auriez le droit, vous ne le faites pas et, donc, malgré, vous avez salué les services qui sont sincères, ce sont des fonctionnaires, ils ont prêté serment, les documents qui vous sont fournis ne sont pas des documents qui seraient manipulés par un sombre Adjoint aux Finances. Les fonctionnaires sont là devant vous, s'ils n'étaient pas d'accord sur le contenu, vous auriez bien évidemment été saisis. Donc, ne dites pas, s'il vous plaît, d'un côté nous félicitons les services et de l'autre côté, ce que présentent les services, c'est n'importe quoi. Ce n'est pas possible, ce n'est pas du débat politique, vous remettez en cause les services et, ça, je m'y oppose vigoureusement. Sur le premier sujet que Mme Croizat a évoqué, qui concerne l'inaction supposée de la Ville. On a déjà donné les réponses. Au passage, vous êtes la première à féliciter l'ADEME de ces travaux. Quand l'ADEME décerne à la Ville un label avec une deuxième étoile pour la Ville avec un travail scientifique, des questionnaires lourds, le Conseiller Cit'Érgie de l'ADEME qui est intervenu à Mont-Saint-Aignan est le même que celui qui intervient à la Ville de Rouen et, là encore, remettre en cause ces organismes qui sont là pour nous accompagner, d'une Vice-Présidente de la Métropole qui soutient la transition énergétique et les actions de l'ADEME, je ne comprends plus. Concernant les études solaires, vous avez eu, vous le savez parfaitement, une présentation sur l'étude qui a été portée par ALTERN et qui, comme on vous l'a dit, débouche sur des entretiens et des échanges avec la SEM ASER de la Métropole. Quand vous dites que le budget ne fait pas état en quoi que ce soit d'ALTERN, c'est normal, ce n'est pas un budget, on n'est pas ligne à ligne, on est sur des débats d'orientations budgétaires. Bien évidemment que la participation que la Ville a engagée dans ALTERN, elle est maintenue, jamais il a été question de sortir, il nous a jamais été demandé de participer à une augmentation de capital, alors pourquoi elle serait là ? Elle n'a rien à faire là. Il n'y a même pas de sujet en fait. Donc, moi, je m'inscris en faux sur ce que vous dites, Mme Croizat, sur les effets gadgets. La troisième étoile Apicité, je pense que ça vaudrait le coup qu'on écrive d'ailleurs à tous ces organismes en disant que la Vice-Présidente de la Métropole considère que tout ça c'est des gadgets et que, finalement, on achète presque ces labels. Alors, quand on fait un débat d'orientations et quand on construit un budget, on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on a. On vous l'a démontré tout à l'heure. Si l'on veut dépenser plus, alors que 2024 va être déficitaire, on fait des reprises aux provisions pour équilibrer mais 2024 est déficitaire ! On ne peut pas dépenser plus que ce que l'on a. Même si on peut saluer un certain nombre de choses comme ça a été fait par M. Holé sur l'engagement de l'Etat, cela reste microscopique par rapport aux 23 millions de budget, c'est microscopique. Le vrai sujet, c'est la fiscalité locale. Donc, dépenser plus, ça veut dire augmenter les impôts, voilà. On s'interdit de faire ça, donc on continuera à maintenir ce cap. L'autre économie que vous pourriez citer, vous auriez pu citer, je vais demander à M. Leveillé de me connecter et je vais apporter les preuves que j'avais promises à M. Conil d'apporter, en Commissions Finances, puisqu'il pose des questions, lui, intéressantes à débat et, du coup, il les pose en Commission, ce qui nous permet, en Conseil, de lui apporter les réponses. Je vous l'ai dit, l'attribution de compensation, d'abord, a fait l'objet et je vais aller très rapidement dessus, l'objet d'une Commission Finances en 2021 qui a sensibilisé les uns et les autres à la situation de la Ville de Mont-Saint-Aignan au regard de l'attribution de compensation que la Métropole nous inflige et nous siphonne. Alors, on va y revenir très rapidement, vous le voyez ou pas ? Ah non, vous ne le voyez pas, donc du coup, on va dire si ça se trouve qu'il n'y avait pas de document ! Donc, je vais être très rapide parce qu'on avait fait beaucoup de slides, je vais m'arrêter sur quelques-uns. La Ville de Mont-Saint-Aignan, c'est un rappel, on l'avait vu en 2021 mais la Ville de Mont-Saint-Aignan est 70ème sur l'attribution de compensation à la Métropole, la Ville de Mont-Saint-Aignan a réglé 681.725 €. Il y a exactement

71 communes dans la Métropole, 44 contribuent, 27 profitent. Il faut se rappeler en quoi ça consiste en fait cette attribution de compensation, d'une part vous avez toute la fiscalité qui concerne en fait les entreprises et, d'autre part, tout un tas de charges. Ces charges, on en discute tout le temps, M. Rouly est un Vice-Président charmant, les charges on a le droit d'en parler, c'est la loi mais, les recettes, on n'a jamais le droit d'en parler. C'est le Conseil Métropolitain qui a la possibilité de revenir sur les modalités de répartition de l'attribution de compensation. On a fait deux fois la demande, la première fois ça a été oui, le Président Mayer-Rossignol a réfléchi et la deuxième fois, il a dit : oui mais dans trois ans, alors que le système est complètement inique. J'avais appelé la Vice-Présidente de la Métropole, ici présente, à venir soutenir la Ville de Mont-Saint-Aignan dans ce débat, que néni, pas un mot, pas un souffle, pas une main levée pour défendre Mont-Saint-Aignan. L'attitude a été, à mon avis, un peu difficile à accepter quand on nous demande de dépenser plus et qu'on nous refuse de nous accompagner pour demander au Président de la Métropole de rétablir une justice vis-à-vis des Mont-Saint-Aignanais. Donc, je vous passe tous les sujets, l'histoire, Pierre Conil qui est un homme cultivé appréciera le tableau de l'histoire et je lui rends hommage dans son analyse de l'histoire en Commission Finances, M. Conil a dit : tout ça vient de la Vatine. Il n'avait pas tort. Mais, plus exactement, de Pierre Albertini en son temps qui avait, effectivement, je vous en ai donné quitus déjà en Commission Finances mais depuis l'histoire a avancé de Pierre Albertini, depuis, vous savez ces choses qui se sont passées, la CAR est devenue Agglo, etc. Métropole. Alors, ce qui est intéressant, c'est maintenant de vous montrer, au-delà du montant que l'on paie, où nous avons demandé simplement que Mont-Saint-Aignan ne paie plus, on a demandé à être à zéro et on l'a demandé pour les 44 communes. Ça correspondait à un effort pour les communes riches parce que nous sommes, vous allez le voir, une Commune en terme de budget pauvre. Le débat est reporté à dans trois ans. Donc, je vais vous montrer maintenant deux exemples qui nous sont très proches mais simplement dans une certaine mesure, c'est-à-dire la taille de la population. Donc, vous prenez Petit-Quevilly qui a donc 22.000 habitants, Mont-Saint-Aignan 20.000, a un budget de fonctionnement de 30 millions d'euros. Je comprends, j'ai analysé le budget, je vois bien qu'il y a effectivement des compensations qui sont tout-à-fait nécessaires par rapport au profil de la population, il n'y a pas de débat. Par contre, sur l'attribution de compensation, nous avons un écart de 4,3 millions. On ne peut pas dire que le tissu d'entreprises à Mont-Saint-Aignan est plus faible que celui de Petit-Quevilly. Et donc, ce qui fait que, pour chaque Mont-Saint-Aignanais, je ne parle pas de foyer, chaque Mont-Saint-Aignanais, on est sur un écart de 264 € qui manquent à la Ville par Mont-Saint-Aignanais pour être équilibré, juste sur l'AC, avec Petit-Quevilly. Alors, vous allez me dire : oui mais Petit-Quevilly, il y a un revenu par habitant qui est plus faible. C'est vrai, donc j'ai été faire Grand-Quevilly, logique. Donc le budget de Grand-Quevilly, 26.000 habitants, que 6.000 de plus que nous, c'est 38 millions, 15 millions d'écart. Alors, évidemment, quand notre opposition voit ce qui se fait à Petit-Quevilly ou à Grand-Quevilly, je les comprends, ils ont envie mais, nous aussi, on a envie. Sauf qu'on n'en a pas les moyens, sauf à aller taxer les habitants mais, ça, vous allez le voir ici, donc vous avez avec Grand-Quevilly, l'écart est encore plus important alors que la situation financière, les habitants de Grand-Quevilly, n'est pas plus défavorable que Petit-Quevilly, c'est 322 € par habitant qui manquent en fait pour être à égalité uniquement sur l'AC à Mont-Saint-Aignan. Et puis, après, je me suis "amusé" à comparer la pression foncière, les taxes foncières, par habitant. A Mont-Saint-Aignan, par habitant, on prélève 713,90 € de taxe foncière. A Grand-Quevilly, on n'a pas besoin, beaucoup moins et donc on prélève 562 € par habitant en moyenne à Grand-Quevilly. C'est ça la réalité, c'est que nous sommes, vous l'avez compris, une Ville dont le budget est pauvre notamment en raison de l'AC, les contribuables Mont-Saint-Aignanais sont déjà assez sollicités comme ça et, donc, on ne va pas continuer à augmenter indéfiniment les impôts. Mais on est d'accord avec vous qu'on aimerait faire plus et mieux mais sauf que la Ville n'en a pas les moyens. Donc, vous ne nous entraînez pas dans la situation dans laquelle on ne veut pas se mettre.

Alors, après, ce sont les points de détails auxquels, moi, je veux bien répondre. Trop prudents, bon, j'ai la démonstration que, financièrement, on a été au contraire très offensifs. Les deux PPI qui se succèdent sous le mandat du Maire n'ont jamais été aussi importants dans l'histoire de Mont-Saint-Aignan. On a toujours dit ici, on prend des risques, on est sur une ligne de crête, aujourd'hui on est en-dessous du niveau de la mer, on est en situation déficitaire parce que, justement, on a pris des risques, donc on est véritablement là-dessus. Sur les salariés de la

piscine que vous n'auriez pas voulu que nous prenions en charge leurs salaires, je trouve ça complètement irresponsable mais c'est un choix. De toute façon, contractuellement, on n'avait pas le choix, donc, juridiquement vous avez tort. Sur la trésorerie, vous nous accusez de ne pas avoir emprunté mais c'est faux. On a même fait des emprunts bien en amont que vous le dites puisqu'on a fait des emprunts, justement, au moment où on a renégocié les emprunts toxiques. On a fait 2 millions d'emprunts en plus, on a des taux moyens les plus bas de la Métropole en termes de coût d'intérêts. Donc, c'est faux. Vous imaginez des choses fausses. Alors, après, il y a M. Holé qui posait aussi quelques questions, M. Riou, je laisserai Catherine répondre si elle le veut bien sur Colbert. Donc, vous faites un lien entre la DGF et le CCAS. Alors, c'est intéressant du point de vue de l'analyse de dire : oui, la DGF est calculée aussi par rapport aux revenus, mais, la DGF, elle ne sert pas qu'à alimenter le CCAS. La Dotation Globale de Fonctionnement, ça veut bien dire ce que ça veut dire. Il n'y a pas de lien entre la DGF, il y a des critères de définition et de calcul mais il n'y a pas de lien. Sur le PPI peu structurant, on pourrait en reparler au moment du budget, c'est un vrai débat. On pense quand même que c'est assez structurant de faire tout ce qu'on a fait et de continuer à faire tout ce qu'on va faire. Ça va peut-être être apporté dans le projet Colbert, Camus, etc. Le coût de la balayeuse, quand la Métropole parle d'entretien, elle ne parle pas de prendre en charge l'entretien des voiries qui nous revient, c'est la compétence de la Ville, elle parle d'améliorer la situation de l'entretien au sens général et global et de la capacité à entretenir. Nous, ce qu'on a demandé et fait dans la délibération sur la mobilité, je crois, c'est qu'on mutualise en fait la balayeuse et que, puisque la Métropole a une politique Pro-Vélo, et bien, qu'on en partage le coût, ou qu'elle nous donne des subventions. On trouve que ces voies étroites avec des bornes, on ne les a pas choisies. Elles obligent les Mont-Saint-Aignanais à investir dans une balayeuse à 130.000 €. Ce n'est pas notre choix, donc il serait normal que le choix de mettre des protections, qu'on peut comprendre ou pas, on peut comprendre, empêchant le matériel de la Ville de passer, devrait être porté par la Métropole. Sur Colbert, je n'y reviens pas, ça va être pris par Madame le Maire et, donc, je pense avoir répondu à peu près aux questions.

Catherine FLAVIGNY : Merci, oui. Je remercie François d'avoir apporté toutes ces indications. Je ne vais pas non plus pouvoir répondre à toutes les questions qui ont été posées mais je vais répondre en fait sur 3 points. Et je vais commencer par corroborer en fait ce que tu viens de dire, François, c'est-à-dire de mettre l'accent sur le fait que nous ne pouvons pas faire n'importe quelles dépenses, nous regardons comment ajuster nos dépenses à nos recettes et à nos moyens. Alors, quand je vous entends, les uns et les autres, je suis très, très étonnée et je me dis qu'il n'est pas bon de faire croire que tout est possible, cela a un nom, cela s'appelle la démagogie, la complaisance. Je ne suis ni démagogue, ni complaisante et notre équipe, et mon équipe non plus. Donc vous avez déjà des éléments de réponses, nous collons le plus possible à la réalité et nous avons des ambitions qui sont des ambitions ajustées à nos moyens. Alors, je répondrai, je l'ai dit, sur trois points, qui ne sont pas forcément des points de détails, j'estime que ce sont des gros points.

Premier point : j'ai entendu dire par Mme Nicq-Croizat qui a dit, d'ailleurs, beaucoup de généralités, alors on a toujours un peu les mêmes généralités mais j'ai quand même noté une chose et je rebondis dessus. Mme Nicq-Croizat, vous n'avez pas l'air de savoir que nous avons pris une décision au CST, qui a eu lieu il y a quelques jours. A ce CST, assiste Mme Leclercq. Mme Leclercq, j'ai très envie de vous interroger et je ne vous louperai pas !

Christine LECLERCQ : Moi non plus !

Catherine FLAVIGNY : D'accord mais alors ça tombe bien car j'ai annoncé, lors de ce CST tout-à-fait exceptionnel, que nous avons pris une décision qui a été mûrement réfléchie depuis des mois concernant la prime d'inflation. Cette prime d'inflation, d'autres collectivités l'accordent, certaines sont obligées de le faire et les collectivités territoriales comme nous, avons le choix, ce n'est pas toujours très confortable de laisser le choix aux collectivités territoriales. Ce qui fait que certaines, ont accordé cette prime d'inflation et d'autres non. Des voisins comme la Ville de Maromme n'ont rien accordé du tout, comme la Ville de Dieppe n'ont rien accordé du tout, comme la Ville de Fécamp n'ont rien accordé du tout et n'ont absolument pas l'intention de le faire. Mais,

nous, depuis quelques mois, j'entends les demandes du personnel, nous sommes sensibles aux demandes de notre personnel, d'autant plus que je tiens à dire que nous avons quand même 80 % de notre personnel dont les rémunérations sont finalement assez basses, qui appartiennent à des catégories qui sont les catégories C. Donc nous souhaitons, je parle au passé, faire quelque chose tout en étant très ennuyés par le montant puisque cela concerne énormément de personnel, ici chez nous, je crois que finalement au total 357 personnes sont concernées par l'attribution de cette prime, si je ne fais pas d'erreur. Donc nous avons pris une décision que je suis venue annoncer en CST exceptionnel il y a quelques jours et cette décision est donc de donner au personnel, non pas la prime dans sa totalité, ce qui nous paraît déraisonnable et je l'ai expliqué aux personnels par rapport au budget mais d'en accorder la moitié. Ce qui représente, pour la Ville, une somme de 120.000 € pour, je crois de mémoire, 357 personnes, à moitié c'est-à-dire que les personnes qui toucheront la prime la plus importante ce ne sera pas 800 € mais 400 et la prime la moins importante ce ne sera pas 300 € mais ce sera 150. Si je dis tout cela, Mme Leclercq, c'est que je m'étonne quand même que vous n'ayez pas discuté avec d'autres personnes de votre groupe. Vous avez dans votre groupe la championne de la démocratie participative en la personne de Mme Nicq-Croizat et les échanges au sein de votre groupe, ça devrait être une chose très, très naturelle. Or, je vois que, non, personne n'a l'air d'être au courant. Donc, quand même je m'étonne. Vous me permettez, Mme Leclercq, je vais aller jusqu'au bout, alors je vous laisse trois secondes pour répondre, allez-y, allez-y, répondez.

Christine LECLERCQ : ?1:32:34 : Inaudible – hors micro

Catherine FLAVIGNY : Oui, parce que, je vous interpelle, attendez, je vous donne en plus le micro pour qu'on vous entende bien, allez-y.

Christine LECLERCQ : Oui, donc, comme vous l'avez dit, Madame le Maire, on a su hier au CST que vous accordiez la moitié de la prime pour le personnel. Par contre, dans ce CST, vous avez bien dit que, avec les représentants des délégués du personnel, que vous aviez négocié avant et c'était plutôt, ce CST, pour dire que c'était d'accord. Mais vous l'avez déjà négocié avant, donc vous saviez que vous la donniez avant le CST. Donc, je ne vois pas pourquoi, dans le ROB, ce n'était pas indiqué. Je vous renvoie, je ne sais pas, vous l'avez décidé mais comme vous l'avez négocié depuis au moins je sais combien de temps, tout le monde le savait dans votre majorité. Vous discutez aussi dans votre majorité, je pense, M. Vion était au courant. M. Vion devait être au courant, ils auraient pu le mettre dans le ROB, alors...

Catherine FLAVIGNY : Non, alors, on ne se comprend pas bien. Il est indiqué, dans le ROB, un montant de 100.000 €, effectivement il est indiqué 100.000 parce que, au moment, je pense, où le diaporama a dû être fait, ce n'était pas ajusté au montant et pourtant, c'est 120.000 € mais la décision était déjà prise. Donc, je m'étonne quand même que vous n'ayez pas informé les membres de votre groupe que la décision était prise. Quand on annonce au CST, et j'ai annoncé, je parle assez clairement, Mme Leclercq, c'était clair le discours, on a annoncé au personnel une prime représentant la moitié de la prime totale.

Hors micro - Christine LECLERCQ : Je vous invite, Madame le Maire, à relire ce qui est marqué dans le ROB, c'est écrit que ce n'est pas acté.

Hors micro - Martine CHABERT-DUKEN : Forcément, cela n'était pas encore passé au CST.

Catherine FLAVIGNY : Mme Leclercq, vous ne voulez pas comprendre. Alors, je vais être très, très claire, non, vous refusez de comprendre mais vous devez comprendre car c'est extrêmement transparent et ça ne peut pas l'être davantage, un CST, c'est fait pour annoncer ce genre de choses. Le CST, le Comité Social Territorial, a acté ce qui s'est fait, ce qui vient de se faire et évidemment que si nous avons pris la décision ensemble et c'est la réalité dans ma majorité, on l'a prise et à la hauteur que je vous ai indiquée, ceci a été annoncé aux représentants du personnel d'abord, il y a quelques jours, et officiellement, en CST, c'est une instance officielle. A partir de là, quand même, que vous n'en ayez pas parlé dans votre groupe, je suis étonnée !

Alors, je continue, hein, vous permettez, M. Holé.

Stéphane HOLE : Il me semble que, à l'instant, on nous a présenté ce point comme étant encore une hypothèse dans le diaporama. Donc, ça n'a pas été précisé en séance que la décision était prise et donc voilà Mme le Maire...

Catherine FLAVIGNY : M. Holé, moi, je comprends le mot.

Stéphane HOLE : Mme Leclercq

Catherine FLAVIGNY : Non, non, attendez, bon, moi, je comprends le mot "facultatif" comme le fait aussi que cette prime soit une prime facultative.

Stéphane HOLE : Non, c'était présenté comme une hypothèse, Madame le Maire, excusez-moi

Catherine FLAVIGNY : Alors dans tous les cas, ici, il y avait une personne qui aurait pu donner la nouvelle à tout le monde mais la nouvelle date d'il y a très peu de jours, ça, c'est vrai, Mme Leclercq, c'est vrai.

Ensuite, alors je vais donner quelques éléments concernant maintenant Camus parce que je vois que ça part un petit peu dans tous les sens et que vous souhaitez peut-être avoir quelques éléments comme ceux, d'ailleurs, que j'ai donné à la réunion que je peux appeler "réunion publique" lorsque j'ai été voir les parents, c'était au mois de janvier. Je m'étais engagée, il y a quelques mois déjà, à indiquer vraiment aux parents des choses très précises avant Noël et vous l'avez constaté, et c'est vrai, ce projet, cela fait quand même des mois et des mois qu'on aurait aimé pouvoir dire quelque chose de beaucoup plus précis. Mais vous l'avez compris, parce qu'on l'a dit aussi, le résultat de l'étude du premier programmiste ne nous a pas du tout satisfaits, nous pensons qu'on doit pouvoir arriver à sortir quelque chose à un prix, sans doute, un peu inférieur et nous souhaitons aussi que toutes les possibilités soient étudiées. Ce qui n'a pas été non plus le cas par le dernier programmiste. Dans tous les cas, cette étude, la dernière étude a abouti à un chiffre extrêmement important, 10-12 millions, où on vous a dit : non, on laisse tomber et j'ai été le dire, moi-même, aux parents, j'ai voulu que ça soit très clair, qu'ils m'entendent personnellement, non, on n'ira pas vers ce type de projet-là parce qu'on n'est pas, tout simplement, en capacité de pouvoir le réaliser. Nous avons dû relancer une autre étude, tout à l'heure, j'ai entendu dire, peut-être on dépense de l'argent mais, écoutez, si on n'est vraiment pas satisfait d'un programmiste, il faut quand même qu'on tente le coup avec un second programmiste et, donc, on a fait appel à quelqu'un d'autre. Nous aurons les résultats de l'étude de ce second programmiste, avec trois scénarii différents, je pense courant avril-mai, voilà. A ce moment-là, on aura tous les éléments et il faudra réellement que nous prenions une décision. Que ça soit une rénovation, que ça soit quelque chose de neuf. On aura tous les éléments pour prendre la décision. Voilà ce que je peux dire, je l'ai annoncé aux parents mais je pense que tout le monde était, je me tourne vers Stéphanie Tourillon, je ne sais pas qui était réellement invité à cette réunion en dehors des parents assez largement. Tous les parents et les enseignants. Donc, on en est là avec Camus, on espère bien pouvoir enfin choisir une solution dans quelques mois maintenant, très rapidement.

Alors, maintenant, je voudrais vous parler de Colbert parce que, les uns et les autres, vous parlez du projet Colbert. M. Riou, je me demande, a posé une question que vous auriez posé si vous étiez à cette réunion publique qui a eu lieu il y a quelques jours, mais je ne pense pas que vous y étiez. C'est vrai qu'on a eu tant de succès qu'on a dû en organiser une deuxième, car tout le monde n'a pas pu rentrer et on a eu à peu près 80 personnes, je crois, à la deuxième réunion. Dans tous les cas, ça s'est bien passé. Alors, je vois combien ce projet éveille d'inquiétudes, de doutes comme les groupes d'opposition que nous avons ici, de minorité, mais ici franchement on va dire d'opposition à ce projet s'expriment de façon négative quant à ce projet. J'en suis étonnée parce que je trouve qu'il s'agit d'un très beau projet certainement attendu par les Mont-Saint-Aignonais depuis longtemps et, enfin, pour nous, au bout de deux années d'accompagnement avec le Cabinet VE2A, nous sommes en capacité de porter ce projet qui demande une maturation. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il nous a fallu du temps pour que ce projet prenne vraiment

corps dans nos têtes et que nous soyons en capacité de le porter. Cet après-midi, avec Nathalie Adrian, nos services, figurez-vous que j'étais dans le bureau de Nicolas Mayer-Rossignol parce que, moi, je souhaitais lui présenter, personnellement, ce projet. Vendredi soir, je me suis dit : on n'a toujours pas de réponse, nos services n'obtiennent pas de réponse depuis deux, trois mois, je lui demande par SMS un rendez-vous et je voudrais que cela soit un rendez-vous rapide parce qu'on a un très beau projet et il faut qu'il en prenne la mesure. 3 minutes après j'avais une réponse de Nicolas Mayer-Rossignol : je vous fixe un rendez-vous très rapide. Merci, le rendez-vous, c'était même pas une semaine après. Et la réaction de Nicolas Mayer-Rossignol a été de dire : mais qu'est-ce que les habitants de Mont-Saint-Aignan doivent être heureux tellement ce projet est attendu depuis longtemps. Voilà ce que je peux dire. Il a parfaitement compris tous les enjeux ou alors on lui a très, très bien présenté, j'estime qu'on avait aussi très, très bien présenté lors de la réunion publique. Donc, c'est un projet, je vais en donner juste les grandes lignes parce que vois qu'il y a certainement encore des zones d'ombre, c'est normal, il faut rentrer vraiment complètement dans le projet. Peut-être si j'en donne les grandes lignes, je vais le dire de la façon suivante : nécessité pour nous de travailler, de réfléchir autour de la notion de "centralité". On est parti de cela. Je repars de la genèse parce que c'est important la centralité, je me vois encore en discuter avec Mme Gest lors de réunions d'ateliers concernant le PLUI. A partir de la centralité de Mont-Saint-Aignan. Alors, on a décidé de lancer une étude et de se faire accompagner pour réfléchir à la notion de "centralité" et plus particulièrement la Place Colbert parce que "Centre", je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, le Centre s'impose Place Colbert, ne serait-ce que par la présence très importante des transports en commun et cette réflexion sur la Place Colbert nous a évidemment amenés à inclure dans la réflexion, les Coquets et VE2A a apporté, après, toute cette réflexion sur Colbert et Coquets. Alors, j'ai présenté à Nicolas Mayer-Rossignol les éléments très importants, c'est-à-dire le souhait de vouloir ouvrir cette Place à l'Université avec cet axe qui, j'espère un jour, traversera jusqu'à l'EMS finalement en venant de l'Université, la nécessité de revoir toute la partie de ce qui représente ce nœud de communications puisque vous savez que la Place Colbert c'est le deuxième nœud de communications après le Théâtre des Arts dans la Métropole, donc, avec des passages extrêmement importants des flux de voyageurs, un transit très important et dense et qui doit être aussi sécurisé. Il se passe beaucoup de choses, beaucoup, beaucoup de choses donc Place Colbert. La présence de 25.000 étudiants quand même sur la Ville de Mont-Saint-Aignan. Donc un lien avec l'Université. La nécessité de reverdir puissamment, de verdir puissamment toute la partie qui est représentée aujourd'hui par le marché, par le côté gauche de la Place quand on a le dos à la librairie Colbert, c'est une Place énorme avec une quantité de béton assez colossale donc, il faut vraiment renaturer, comme on le dit aujourd'hui, cette Place. Donc, je lui ai expliqué le verdissement de la Place, la façon dont nous souhaitions voir ce parking déplacé, dont nous souhaitions fermer vraiment la Place par le déplacement aussi de la rue qui passe devant l'immeuble Colbert, que cette rue, nous la déplacerions derrière l'immeuble Colbert pour avoir, là aussi, une belle percée, qu'il y aurait des cheminements piétons qui permettraient de traverser tout simplement tout ce qui se trouve derrière Colbert en se dirigeant vers les Coquets, de faire un lien très important entre Colbert et Coquets de la façon avec le meilleur projet que la Métropole pourra trouver pour relier les deux. Enfin, je lui ai expliqué ce projet tout en détails mais quand même de façon assez synthétique et cela a emporté sa conviction. La Métropole est à nos côtés, dans tous les cas, pour toute la première étape parce que, vous dites toujours : mais c'est un projet, on en verra la couleur dans vingt ans, trente ans... Non, première étape, je lui ai demandé à ce que cette étape puisse avoir lieu, si possible, avant la fin du mandat, cela concerne le verdissement de la Place Colbert. C'est-à-dire toute la partie gauche quand vous avez le dos à la librairie et l'emplacement où se trouvent les arbres et puis, au-dessus, la partie où se trouve aujourd'hui le marché. Il y a une surface assez importante et je peux vous annoncer que la Métropole mettra, avait déjà prévu de mettre 500.000 € à l'époque du PLUI et elle rajoute, j'en ai eu la confirmation hier soir à une réunion à laquelle j'étais, la Conférence Locale des Maires, 800.000 € pour ce projet-là. Cela ne concerne que la première étape. J'ai insisté sur le fait qu'un tel projet tellement important Colbert, Coquets même si Coquets, je vous ai déjà expliqué qu'il y avait un projet privé mais qui est en train d'évoluer. Privé mais, après, il faudra joindre les deux, il y a beaucoup de choses à faire au niveau des mobilités également. Donc, j'ai souhaité m'adresser à Nicolas Mayer-Rossignol et j'ai insisté sur le fait que ce projet, c'est un projet qui n'est pas un projet de pôle de proximité Cailly-Austreberthe, on est

bien au-dessus et il l'a totalement reconnu et les services qui étaient avec lui également. Ça doit être pris au plus haut niveau par la Métropole, on est quand même, avec la Ville de Mont-Saint-Aignan, en première couronne. Je vous ai cité le chiffre des étudiants, je vous ai cité l'importance du trafic sur la Place Colbert et la Métropole maintenant, je pense, a pris la mesure du projet qu'il me semblait nécessaire de pouvoir expliquer plus en détails qu'à travers le pôle de proximité qui faisait remonter les informations. Donc, la Place Colbert et le projet Colbert et Coquets, voilà quelque chose qui certainement emporte l'enthousiasme, je peux dire, dans tous les cas du Président de Métropole qui nous soutient dans cette voie-là. Donc, première étape si possible, puisque vous parlez toujours dates, si possible avant la fin du mandat mais la maîtrise d'ouvrage, elle est entre les mains de la Métropole, ce n'est pas nous. On va travailler main dans la main, c'est très important, mais c'est la Métropole et si les travaux ne peuvent pas être faits juste avant la fin du mandat, ils démarreront en 2026, et après, il faudra que les autres étapes suivent. Dans tous les cas, le projet, est sur des rails. Voilà ce que je voulais vous dire et, maintenant, je crois que nous allons continuer. Oui, Mme Maugé. Attendez, je vous donne la parole.

Claudie MAUGE : Merci Madame le Maire. Je tenais à vous dire que si M. Riou n'a pas pu être présent aux différentes réunions, moi, j'y étais et comme il existe des moyens de communication modernes, vous savez, le téléphone et puis même l'internet, des choses comme ça, et bien, je peux lui communiquer ce que j'entends, ce que je vois et ce que je comprends en espérant que j'y comprenne quelque chose évidemment. Donc, je suis venue à une réunion, ça devait être le 26 janvier, qui concernait les élus de l'opposition, j'ai très bien compris le projet, il a été formidablement bien expliqué et c'est un très beau projet. Je suis ensuite allée à la réunion publique du 30. J'ai vu qu'effectivement il y avait beaucoup de monde mais, comme je suis restée dans la salle, j'ai entendu aussi les critiques, les colères, les atermoiements, les difficultés de tous les habitants, pas de tous mais de certains qui se faisaient fortement entendre. Pas plus tard que mardi soir je suis allée à l'AG de l'As des Coquets parce que je suis membre de cette association. Alors qu'on présentait l'avenir de l'association, à nouveau, j'ai entendu les mêmes propos, à savoir : nos garages, nos garages, nos garages. C'était bien autour de cette histoire de garages que tournaient toutes les protestations. On peut considérer que c'est très dommage parce qu'on n'a pas parlé du très beau projet effectivement ou pas assez mais il n'en reste pas moins que, quand je me fais aborder sur le marché, quand je me fais aborder dans une association quelle qu'elle soit et qu'on me dit : alors, ces garages, mon garage, qu'est-ce qu'il va devenir alors ? Est-ce que je vais avoir l'argent ? Etc. Ça prouve bien quand même qu'il y a, quelque part, des inquiétudes, des choses non expliquées, peut-être en amont eut-il fallu déminer tout ça ? Pour faire une anecdote quand même, histoire de s'amuser un peu, moi, j'en ai un garage rue Frontin, je n'en fais pas une maladie. Je n'ai jamais eu, jamais eu le moindre mot, la moindre info personnelle en tant que propriétaire des garages pour me dire : voyez, Madame, il y a un projet, là, qui va se faire, votre garage, il va falloir résoudre la question. Donc, je comprends les habitants, je les comprends. Ça peut paraître anecdotique par rapport à l'ampleur du projet qui, effectivement, je le répète, est très beau. Mais les gens parlent, les gens s'inquiètent et c'est un peu le devoir de leur répondre et de les rassurer sur ce sujet. Il n'est pas clos puisqu'on continue à l'entendre, pas plus tard que mardi soir, j'en ai eu l'occasion. D'ailleurs, à cette assemblée de l'As des Coquets, on m'a aussi interpellée, un petit peu avant la réunion, sur le fait qu'on ferait disparaître, alors c'est encore un autre sujet, peut-être sont-ce des rumeurs, un atelier de céramique dans les projets culturels. Donc, voyez-vous, Madame le Maire, mes chers collègues, il existe effectivement des inquiétudes qui sont fondées ou non, qui peuvent être fondées sur des rumeurs tout-à-fait injustifiées ou pas, mais auxquelles il convient de répondre et même peut-être de les anticiper.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Maugé mais je comprends aussi que certaines personnes, quand évidemment vous touchez à leur propriété, et il s'agit de cela quand on touche aux garages, même si ça fait déjà deux ans que cette démarche est entamée, je comprends que ça puisse inquiéter certaines personnes. Nous continuerons le dialogue de façon à pouvoir leur expliquer davantage ce qu'il va se passer à partir de maintenant. Je voulais vous dire, sur la question concernant, parce que c'est vrai qu'il n'y a peut-être pas que votre groupe qui l'a posée, ce qui concerne la culture et les ateliers d'arts plastiques, je propose, puisque c'est une question diverse, que Cécile puisse

aborder cette question-là dans les questions diverses, si vous êtes d'accord. On fait cela comme ça ? Ok, d'accord.

Donc, on va continuer maintenant le Conseil Municipal et je dois vous faire approuver le fait qu'il y a eu un débat. Pardon, M. Holé, allez-y.

Stéphane HOLE : Je voulais juste, bon déjà, préciser au Premier Adjoint que les questions concernant les points que j'ai évoqués, je ne pouvais pas les poser puisque, en fait, ils font référence à des délibérations qui n'étaient pas présentées lors de la Commission des Finances. L'échange qu'on vient d'avoir, je trouve qu'il montre ce qu'on a peut-être tous essayé de dire, c'est que, vous nous parlez d'un projet très structurant, on parle d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui, normalement, porte des éléments structurants pour la Commune et c'est résumé en une phrase sur la Place Colbert à 800.000 € de végétalisation en 2024. C'est un peu dommage qu'on soit obligé de passer par des délibérations connexes, par des interrogations pour qu'un projet aussi structurant pour la Ville, que vous avez présenté, chacun y trouve une appréciation personnelle mais, en tout cas, il y a du travail, il y a des projets construits et le Conseil Municipal, sur ce sujet-là, dans le cadre d'un document structurant, il n'en a connaissance que par un sujet de végétalisation à 800.000 €. Je pense que ça traduit un peu ce qu'on essaie de vous dire sur la méthode, c'est que le document, le Conseil Municipal, il est peut-être là aussi pour que les documents qui sont présentés puissent être exhaustifs sur ces projets structurants.

Catherine FLAVIGNY : Alors, moi aussi, je vais vous répondre parce qu'il y a quand même des choses qui me semblent importantes et je tiens à remettre le clocher au milieu du village. Cela fait plus de deux ans, M. Holé, que nous avons engagé une énorme concertation. Le Cabinet VE2A à nos côtés, vraiment, a interrogé, questionné, les élus, les commerçants, on a beaucoup discuté, on s'est beaucoup rencontré, on a cheminé ensemble à travers la ville, il y a eu des ateliers, on a pu discuter dans tous les sens, on a, le moment venu, dit que l'on allait faire part du scénario finalement retenu lors de réunions publiques. Non seulement il y en a eu une mais, comme elle a eu un énorme succès, on en a fait une deuxième dans les deux jours. Ces réunions publiques ont été précédées d'une Commission, c'est toi qui l'as tenue où tu as dû exposer aux élus, donc aux élus, l'ensemble du projet. Je crois qu'on partage beaucoup. Alors, je propose que l'on puisse maintenant continuer. Je pense sincèrement qu'on a beaucoup partagé sur le sujet mais je sais aussi que l'information est une chose difficile, c'est sûr. Alors, nous poursuivons et je dois faire acter le fait que le débat a bien eu lieu. On est bien d'accord ? Merci à vous tous et on poursuit avec la délibération suivante, c'est toi, François, vas-y.

VU les articles L.2312-1, L2311-1-2 et D2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2021-10-03 en date du 14 octobre 2021 ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;

VU la loi de finances pour 2024.

Considérant la nécessité de présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget 2024.

APRÈS en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 ;

PREND ACTE du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2024 de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (ROB).

DEL2024-02-04 - Tarifs municipaux 2024 - occupations commerciales du domaine public - Modification

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

François VION : Une délibération somme toute plus technique concernant l'occupation commerciale du domaine public et une modification pour l'accueil des cirques.

Catherine FLAVIGNY : Je vous demande s'il y a des questions concernant cette délibération et modification concernant le tarif des cirques. Non, ce n'est pas ça, François, les occupations commerciales.

François VION : Et les terrasses mais c'est en lien avec les tarifs.

Catherine FLAVIGNY : Je suis sur la 4.

François VION : Je la relis. Dans le cadre de la préparation de la procédure d'accueil des cirques sur la Commune en 2024 et à la suite d'une nouvelle consultation des communes concernées, il est proposé, dans le contexte actuel, de modifier le calcul de la redevance pour les cirques. On a un forfait de 52,40 € par jour de spectacle ainsi que la fourniture d'électricité, on a un forfait de 5,00 € par jour de présence. Par ailleurs, l'énoncé des autres tarifs d'occupations commerciales comprenant une erreur matérielle dans la délibération du 21 décembre 2023, le tableau des redevances des autres occupations commerciales est modifié comme ceci, donc mais la vraie modification, ce sont les cirques.

Catherine FLAVIGNY : Vous êtes peut-être étonnés parce qu'on avait déjà passé une délibération avec le tarif d'occupation par les cirques mais nous révisons ce tarif à la baisse, parce que nous voyons qu'il y a une difficulté avec les cirques, d'où cette délibération-là. Y a-t-il une demande de parole ? Non, pas de vote contre, pas d'abstention, je vous en remercie. Délibération n° 5.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023.12.13 du 21 décembre 2023 relative aux tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier le tarif d'occupation du domaine public fixé pour les cirques et de fourniture d'électricité ;

Considérant la nécessité de corriger le tableau des tarifs des occupations commerciales du domaine public ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

ADOPTE à compter du 23 février 2024 le tarif d'occupation du domaine public fixé pour les cirques à 52,40 € par jour de spectacle et de la fourniture d'électricité par la Ville à 5 € par jour de présence ;

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours.

DEL2024-02-05 - Exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments de Mont-Saint-Aignan - Groupement de commande Ville-CCAS - Constitution

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

François VION : Exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments de Mont-Saint-Aignan- Groupement de commandes Ville-CCAS - Autorisation de constitution

Catherine FLAVIGNY : Y a-t-il une demande de parole ? Non, pas de vote contre et pas d'abstention. Merci à vous. Délibération suivante.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 23-12-08 relative à l'Exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments de la ville de Mont-Saint-Aignan par laquelle le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offre ;

Considérant les besoins en Exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air des bâtiments gérés par le CCAS de Mont-Saint-Aignan ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Mont-Saint-Aignan disponible sur le site extranet dédié ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de groupement.

DEL2024-02-06 - Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire - Groupement de commande Ville-CCAS - Constitution

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

François VION : La n° 6 : Fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau et scolaire - Groupement de commandes Ville-CCAS - Constitution avec décision ensuite en Commission d'Appel d'Offres.

Catherine FLAVIGNY : Pas de prise de parole non plus ? Pas de vote contre, pas d'abstention, merci à vous. La n° 7.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

Considérant les besoins en Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Mont-Saint-Aignan disponible sur le site extranet dédié ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de groupement.

DEL2024-02-07 - Fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire - Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande - Autorisation de passation et de signature

Rapporteur : Monsieur François VION, Adjoint en charge des Finances et du Développement Durable

François VION : Fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau et scolaire - Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande - Autorisation de passation et de signature.

Catherine FLAVIGNY : Pas de demande de parole ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci à vous. N° 8, Bertrand Camillerapp.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

Considérant les besoins en fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture, livraison et montage de mobilier de bureau et scolaire ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à venir, les éventuels avenants ainsi que tout document ou pièce nécessaire à la conclusion du marché et de ses avenants ;

DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre « 21 » de l'exercice en cours.

DEL2024-02-08 - Projet urbain Colbert - Acquisition de garages - Extension du portage de l'EPFN - 2ème avenant à la convention

Rapporteur : Monsieur Bertrand CAMILLERAPP, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

Bertrand CAMILLERAPP : Merci Madame le Maire. Il s'agit d'un avenant à une convention de portage par l'EPFN. Vous savez que l'ancien bâtiment universitaire est porté depuis octobre 2020 par l'EPFN. Un premier avenant, endate du 21 décembre 2023, a concerné les garages de la parcelle AT42 et nous en avons effectivement parlé tout à l'heure à propos du projet Colbert - Coquets. Il s'agit donc d'autoriser Madame le Maire à signer un deuxième avenant pour les garages qui sont Rue Frontin sur la parcelle AT31.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Demande de parole ? M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Merci. Alors, nous allons voter contre cette délibération qui concerne effectivement l'extension du portage de l'EPFN à la parcelle qui contient les garages de la Rue Frontin. Lors de la réunion publique dont on vient de parler concernant la restructuration du quartier Colbert - Coquets, vous avez indiqué que cette parcelle avec ces garages, après acquisition, pourrait être revendue à un promoteur privé. Alors, je rappelle que, pour préempter et pour déclarer d'utilité publique, ça a été rappelé lorsqu'il y a expropriation, il faut un intérêt général et une utilité publique. Où est l'intérêt général ? Où est l'utilité publique quand on revend une parcelle à un promoteur privé ? Vous n'avez manifestement pas de projet d'intérêt général et d'utilité publique pour cette parcelle et, comme pour le bâtiment Colbert, si on parle toujours

du projet Colbert, comme pour le Centre Commercial des Coquets, vous considérez que la solution miracle pour vous c'est le rachat par un promoteur privé pour y réaliser des appartements coûteux réservés aux plus aisés. Cela n'est pas de l'intérêt général. On aurait pu, par exemple, soutenir une réalisation d'habitat social pour répondre aux besoins importants sur notre Commune en la matière mais nous savons que ce n'est pas de votre politique. Donc, nous allons voter contre.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, merci M. Magoarou. Je ne sais pas si ça appelle une réponse. Si Bertrand Camillerapp veut répondre mais...

Bertrand CAMILLERAPP : Le "pourrait", vous l'aviez bien compris est un conditionnel. Aujourd'hui, la totalité du projet Colbert, comme on en a parlé tout à l'heure, n'est pas arrêté. Il y a des choses qui sont encore susceptibles de bouger, on ne sait pas totalement la finalité de l'affectation de cette parcelle et, donc, on est toujours bien dans un conditionnel. Donc, ne prenez pas ce "pourrait" pour un futur.

Catherine FLAVIGNY : M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Oui, je vous rappelle que pour préempter il faut avoir un projet derrière et un projet d'intérêt général. Donc, vous n'en avez pas, vous venez de le répéter.

Catherine FLAVIGNY : Non, non, mais on porte un projet, M. Magoarou. Ce projet, il est inscrit depuis très longtemps dans toutes les orientations métropolitaines. C'est très clair. Maintenant, arrêter le projet définitif, on a encore un peu de marge pour le faire mais, dans tous les cas, on s'est orienté, on a commencé à acheter ces garages, ces ensembles de garages, il y a maintenant déjà plusieurs années, on poursuit et, maintenant, dans un projet d'ensemble qui a un intérêt général. Voilà ce que je peux vous apporter comme réponse tout de suite. Oui, Mme Bizieau.

Carole BIZIEAU : Merci Madame le Maire. Alors, sur cette opération d'acquisition des garages, vous êtes passée de l'idée de constituer une réserve foncière pour la Ville à une opération purement privée, laissée aux mains d'un opérateur pour y construire du haut de gamme, comme vous l'avez dit lors de la réunion publique du mois de janvier. Sur cette opération d'acquisition des garages, vous êtes passée également de l'idée d'acheter, au fil de l'eau, c'était votre expression, à la décision soudaine et brutale de procéder à une expropriation et, ce, sans information suffisante auprès des propriétaires comme l'a démontré la réaction d'inquiétudes légitimes de ces derniers lors de la réunion publique. Une inquiétude que nous comprenons. Ce projet d'envergure, Rue Frontin, est un projet purement privé. Doit-il être facilité par la Ville via la procédure d'expropriation ? Nous considérons ce montage assez surprenant et nous comprenons l'inquiétude des riverains. Nous voterons donc contre cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Bizieau. Je considère que j'ai répondu à cette question en indiquant le fait que nous avons un projet d'intérêt général sur l'ensemble de cette Place, il a été posé dans le cadre métropolitain et, donc, ceci fait partie de l'ensemble. Je sou mets cela au vote. Donc, les votes contre ? Abstentions ? Non, je vous remercie beaucoup. On passe à la délibération n° 9 et c'est Stéphanie Tourillon.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les délibérations n°2020-02-17 du Conseil Municipal du 12 février 2020 et n°2020-10-10 du 8 octobre 2020 portant sur l'acquisition d'une parcelle place Colbert dans le cadre du projet de réaménagement de ce quartier,

Vu la convention relative à la constitution d'une réserve foncière signée le 27 octobre 2020 entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Vu la délibération n°2023-12-18 du Conseil Municipal du 21 décembre 2023 portant sur l'avenant n°1 à la convention de portage avec l'EPFN,

Considérant l'intérêt de la Commune dans le cadre du projet urbain de requalification de la place Colbert et de ses alentours,

APRÈS en avoir délibéré,

| VOTE | | VOIX |
|-------------------------------|----|---|
| Pour | 25 | |
| Contre | 8 | M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU, Mme Carole BIZIEAU, M. Stéphane HOLÉ. |
| Abstention | 0 | |
| Ne participe pas part au vote | 0 | |

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de portage avec l'EPFN dans les conditions énoncées et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget des exercices concernés.

DEL2024-02-09 - Convention Ville / Education Nationale - Participation d'un intervenant extérieur dans le cadre de la prévention et sécurité routière en élémentaire

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

Stéphanie TOURILLON : Nous travaillons en alignement avec l'Education Nationale pour les actions éducatives et, notamment, de prévention. Avec l'arrivée de la nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale, il nous a été demandé de formaliser une convention en matière de prévention routière dans les écoles, les écoles primaires puisque nos agents de la Police Municipale, depuis des années déjà, se déplacent dans les écoles auprès des CP et des CM1 en faveur de la prévention routière. Donc, il s'agit ici d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention partenariale entre l'Education Nationale en matière de prévention routière dans les écoles primaires.

Catherine FLAVIGNY : Pas de vote contre, pas d'abstention, merci à vous. La délibération n° 10, Stéphanie Tourillon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-1 ;

VU la convention pour la participation d'agents de la police municipale dans le cadre d'actions de prévention et de sécurité routière en élémentaire disponible sur le site extranet dédié ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de sensibiliser à la prévention et à la sécurité routière les jeunes du territoire ;

CONSIDERANT l'importance d'assurer de la prévention auprès des plus jeunes ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale pour la participation d'agents de police municipale dans le cadre de l'éducation à la sécurité et à la prévention routière de l'école primaire, ainsi que toute autre pièce ou document nécessaire à la réalisation de ces interventions à destination des jeunes de la Ville, à compter du 1er mars 2024 et d'en financer le fonctionnement jusqu'au 31 août 2026 ;

DECIDE de mettre à disposition des agents de la police municipale ou ASVP afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité routière en complément des apprentissages scolaires ;

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 « Charges de personnel » et au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour la mise en œuvre des séances, du budget de l'exercice en cours.

DEL2024-02-10 - Convention de partenariat - Université / Ville - Projet de recherches sur la place de la parole de l'enfant dans les conseils municipaux des enfants et dans des dispositifs éducatifs innovants

Rapporteur : Madame Stéphanie TOURILLON, Adjointe en charge de l'Enfance

Stéphanie TOURILLON : Merci. Nous avons été approchés par des chercheuses de l'Université, des chercheuses en Sciences de l'Education pour travailler sur la prise en considération de la parole des enfants dans les projets de la Ville. Il s'agit de 5 chercheuses qui vont nous suivre dans nos travaux avec les enfants, notamment au niveau du Conseil Municipal des Enfants et du Pôle Adolescents pour nous observer sur les initiatives que nous accompagnons avec les enfants, sur ce que nous travaillons comme sujets, la façon dont nous écoutons les propositions des enfants. C'est un travail d'observation et d'analyse et de recommandations avec une restitution qui est prévue. C'est quelque chose qui nous a semblé tout-à-fait intéressant d'accueillir favorablement. Nous aurons, à cette occasion, des comptes rendus et, à la fin des deux ans, des recommandations qui nous seront faites, donc un regard extérieur qui sera intéressant pour nous pour continuer à travailler de façon constructive avec les enfants et aussi de remettre des choses éventuellement nouvelles dans les pratiques ou les propositions. Il s'agit ici d'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'Université.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Je pense que tout le monde est d'accord, pas de vote contre et pas d'abstention, je vous remercie. La délibération n° 11, c'est Cécile Grenier, Cécile.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention disponible sur le site extranet dédié ;

CONSIDERANT la place de la participation des enfants et des jeunes dans les politiques enfance/jeunesse de la Ville ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de nouer des partenariats avec des acteurs du territoire ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

APPROUVE le projet de convention joint à la délibération ;

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer la convention portant sur le partenariat entre la ville de Mont-Saint-Aignan et l'Université de Rouen Normandie concernant le projet de recherche sur la parole des enfants et des jeunes.

AUTORISE Madame le Maire à verser la subvention de 1 500 € en faveur de l'Université de Rouen-Normandie dans le cadre de ce projet, au titre de l'année 2024, puis 1 500 € au titre de l'année 2025 soit 3000 € pour ce projet ;

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65 au budget de l'exercice en cours.

DEL2024-02-11 - Convention de partenariat pour le co-accueil du concert d'Animal Triste et de Meaning of Tales - Ville / Association Art&Fac

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Cécile GRENIER : Merci Madame le Maire. Cette première délibération culturelle concerne un co-accueil entre la Ville et l'association ART&FAC. Cela concerne le concert qui aura lieu le 15 mars à l'Atelier qui est un concert de deux groupes "Animal Triste" et "Meaning-of-Tales". C'est un partenariat à nouveau avec l'Université et cette association qui organise le festival "Les Pluriels". Voilà, donc on est très heureux de ce partenariat que nous vous proposons ce soir puisqu'il remplit le triple objectif qui est de proposer une offre artistique élargie qui s'intègre au Festival des Pluriels. C'est aussi un objectif de soutenir le projet culturel qui est porté par les étudiants de l'UFR Métiers de la Médiation Culturelle et c'est également un troisième objectif qui est celui d'accueillir à l'EMS un public étudiant dédié et ainsi de valoriser l'offre apportée par la Ville. C'est un beau premier partenariat avec ART&FAC. Pour rappel, ART&FAC, pour ceux qui viennent déjà aux spectacles de la Ville, ils assurent le bar depuis le début de la saison. C'est une collaboration que nous avons entrepris depuis le début de saison.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Pas de vote contre, pas d'abstention, merci à vous. Cécile Grenier, délibération suivante, la 12.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention disponible sur l'extranet dédié ;

VU les délibérations sur les tarifs municipaux n°2023-02-06 du 9 février 2023 et la délibération n°2023-06-11 du 20 juin 2023 ;

CONSIDERANT qu'une programmation commune permettra d'élargir le rayonnement de l'Espace Marc-Sangnier sur le territoire métropolitain ;

CONSIDERANT que les deux concerts des groupes Meaning of Tales et d'Animal Triste, font partie à part entière des programmations de l'Espace Marc-Sangnier et du festival Les Pluriels ;

CONSIDERANT qu'une partie des frais est à la charge de l'association Art&Fac ;

CONSIDERANT que vingt pourcents de la recette de billetterie sera reversée à l'association Art&Fac ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association étudiante Art&Fac pour une soirée en co-accueil du 15 mars 2024 ;

DIT que les dépenses seront inscrites au chapitres 011 et les recettes seront portées au chapitre 70 du budget 2024.

DEL2024-02-12 - Partenariat - Cinéma Ariel - Chambre syndicale des cinémas de Normandie - Formulaire de participation à l'opération séance de cinéma offerte

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Cécile GRENIER : Il s'agit d'un partenariat avec la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie. A l'initiative du Département, la Chambre Syndicale des Cinémas de Normandie distribue gratuitement 11.000 contremarques de cinéma aux agents du Département qui sont valables dans les salles de Seine-Maritime et, donc, le projet de partenariat, c'est de permettre à notre cinéma Ariel de rentrer dans ce dispositif. Un tarif spécifique est soumis exclusivement pour ce partenariat, c'est un tarif à 5,00 €.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Pas de vote contre et pas d'abstention, merci à vous. C'est toujours Cécile Grenier pour la 13.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le formulaire disponible en pièce jointe ;

VU la délibération n°2023-02-06 du 9 février 2023 et la délibération n°2023-06-11 du 20 juin 2023 ;

CONSIDERANT que cette opération est à destination exclusive des agents du Département de la Seine-Maritime ;

CONSIDERANT que les places offertes seront remboursées par la Chambre syndicale des cinémas de Normandie à hauteur de cinq euros l'unité ;

CONSIDERANT qu'un tarif de cinq euros devra être créé pour cette opération ;

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le formulaire de participation à l'opération d'une séance de cinéma offerte aux agents du Département de Seine-Maritime pour la période 1er décembre 2023 au 30 juin 2024 ;

DIT que les dépenses et les recettes seront prises en compte au budget de l'exercice en cours.

DEL2024-02-13 - Cinéma Ariel - SONIS - Accord cadre de livraison dématérialisée

Rapporteur : Madame Cécile GRENIER, Adjointe en charge de la Culture

Cécile GRENIER : Voilà, toujours pour le cinéma Ariel. Il s'agit de permettre au cinéma d'utiliser la plateforme HYPHEN qui est une plateforme en ligne qui permet aux distributeurs de stocker et d'acheminer leurs films de façon dématérialisée, gratuite et directement dans les salles. J'ajoute que ce dispositif de dématérialisation entre aussi dans notre démarche de développement durable en évitant un mode de livraison classique.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, Cécile. Pas de vote contre non plus, pas d'abstention, merci à vous. La délibération n° 14, c'est Laure O'Quin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'accord cadre disponible en pièce jointe ;

CONSIDERANT que la plateforme HYPHEN simplifiera la livraison des films ;

CONSIDERANT que HYPHEN est une plateforme sécurisée et gratuite ;

CONSIDERANT que le cinéma Ariel a un accord de programmation avec la société SONIS.

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTE les conclusions du rapport qui précède ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'accord cadre avec SONIS pour une période de trois ans à compter de la date de raccordement et se poursuivra par tacite reconduction dans les mêmes conditions.

DEL2024-02-14 - Plan de Mobilité (PDM) 2035 de la Métropole Rouen Normandie - avis

Rapporteur : Madame Laure O'QUIN, Conseillère municipale déléguée en charge de la Transition Ecologique

Laure O'QUIN : Merci Madame le Maire. Donc, il s'agit pour la Ville de donner un avis sur le Plan de Mobilité 2035 de la Métropole Rouen-Normandie qui a été arrêté par la délibération du Conseil Métropolitain du 25 septembre 2023. Il donnera lieu ensuite à une enquête publique, il sera définitivement approuvé ensuite par le Conseil Métropolitain. Ce plan de mobilité, c'est un ensemble de mesures visant à définir, sur un temps long, l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur un territoire. Il se décline en 8 leviers regroupant 40 actions et 70 sous-actions. De nombreuses actions sont en adéquation avec les attentes de la Commune et les enjeux sociétaux et environnementaux. Ainsi, dans le cadre du projet de réaménagement Colbert - Coquets, certaines actions sont en concordance et la Ville compte sur le soutien de la Métropole. Cependant, certains points de vigilance sont à soulever :

- beaucoup de progrès restent à faire sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la priorité doit être donnée sur l'aménagement des surbaissés de trottoirs.

- sur l'objectif de redéfinir le partage de la voirie, on doit prendre en compte les évolutions de pratiques et les secteurs sur lesquels le partage peut être dangereux.

- l'action "Une Ville à hauteur d'enfant" : en effet, la Ville est labellisée "Ville amie des enfants". De ce fait, elle approuve l'objectif de laisser davantage de place aux enfants. Cependant, ce sont aux Villes de faire le choix de leur gouvernance et l'objectif de généraliser la présence de Conseils Municipaux des Enfants ne relève pas de la compétence de la Métropole.

- pour la ville plus ouverte sur la nature : le Bois du Cotillet, le bois à proximité du Centre de Loisirs Rosa Parks doivent être des sites prioritaires dans le cadre de ce plan de mobilité.

- la Ville soutient fortement le développement des abris bus dans le cadre de correspondances plus efficaces pour améliorer le confort des utilisateurs. Il est à noter que les secteurs Colbert, Coquets et le Centre Commercial Carrefour La Vatine sont actuellement insuffisamment équipés en abris bus.

- pour l'action "restructurer le réseau ASTUCE" : la lutte contre l'autosolisme et les changements de pratiques en la matière sont un point nécessaire pour penser les déplacements de demain à condition que les politiques incitatives soient mesurées et maîtrisées et n'aboutissent pas aux dérives financières que nous avons longuement dénoncées concernant le covoiturage. Cela ne

doit pas se faire en pénalisant les habitants qui ne sont pas en mesure de changer leur véhicule pour un véhicule plus propre. Elle ne peut s'opérer sans nuances ou aménagements et à marche forcée, la voiture étant grandement nécessaire au péri-urbain pour les déplacements du quotidien. Il est nécessaire de favoriser aussi l'intégration tarifaire pour pouvoir emprunter avec un même ticket le train, le bus, le tram et le métro. La Ville est également très favorable au projet de Service Express Métropolitain.

- pour les parkings-relais : ils doivent être plus nombreux et judicieusement placés compte tenu du zonage des ZFE

- dans le cadre de l'action "Une stratégie métropolitaine de gestion et de régulation des trafics" : cette stratégie repose sur l'élaboration d'un plan de modération des vitesses des centralités et axes routiers, le développement des zones 30 notamment. Si la Ville approuve la modération de la circulation dans les Centres-Villes, elle ne peut toutefois valider pleinement les mesures évoquées dont la traduction concrète n'est pas présentée.

- concernant la Zone à Faibles Emissions et la mobilité : les aides prévues par la ZFE pour le renouvellement des véhicules ne sont pas accessibles pour les personnes fragiles qui ont des difficultés à remplir les dossiers notamment. Au final, il y a très peu d'aides qui ont été versées alors que le dispositif d'accompagnement arrive sur sa 3ème année de mise en œuvre.

- concernant la tarification : nous tenons à réaffirmer l'opposition de la Commune à la gratuité des transports en commun.

Il faut noter que la Ville salue quand même la nouvelle ligne T5 et la prise en compte par la Métropole Rouen-Normandie de la liaison A28/A13 dans le cadre du contournement Est. La Ville réaffirme son soutien à ce projet.

La Ville approuve également le développement du réseau cyclable et note avec satisfaction que la Métropole envisage d'améliorer l'entretien du réseau cyclable. La Ville attend donc de la Métropole qu'elle prenne en charge l'entretien de ces espaces.

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, la Ville souhaite développer l'usage de véhicules moins polluants et, notamment, permettre la recharge des véhicules électriques. Actuellement, la Ville dispose de 3 bornes existantes et une en projet. Elle soutient le développement de l'offre sur son territoire sur des zones stratégiques et non en fonction de la position du réseau électrique.

C'est donc un avis favorable avec les réserves mentionnées que nous vous proposons.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Laure. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Holé, allez-y.

Stéphane HOLE : Merci. C'est un sujet central, donc ce que vous nous présentez présente de nombreux éléments positifs dans une perspective écologique et d'adaptation de la Ville aux évolutions du temps et il est conçu, il semble en tout cas conçu pour faire évoluer les pratiques de circulation des habitants de Mont-Saint-Aignan. Cependant, il y a un sujet, quand même, sur lequel on a déjà interpellé la Ville, en tout cas, dans le cadre d'une Tribune, c'est la circulation qui est imposée aux habitants pour des raisons professionnelles. On parle des sujets qu'on connaît bien généralement ou personnels et qui supposent de sortir de la Métropole pour se rendre sur un lieu de travail hors de la Métropole. Donc, dans notre Tribune de décembre 2023, j'avais écrit : forte de ses 20.000 habitants, notre Commune semble être exclue des plans de circulation de la Métropole, sortir de Mont-Saint-Aignan pour rejoindre l'A13 prend plus de 40 minutes chaque matin en raison d'une politique de restriction de la circulation menée par la Métropole tandis qu'il faut emprunter des rues méandreuses pour rejoindre Mont-Saint-Aignan en entrée de ville, la Rue Bouquet et Compagnie, cette entrée à Mont-Saint-Aignan n'a aucun sens. La stratégie de l'actuelle majorité est-elle d'éloigner Mont-Saint-Aignan de la Métropole ? Si tel est le cas, c'est une erreur, sinon il faut définir une nouvelle posture au sein du Conseil Métropolitain et se montrer plus volontaire pour revoir le plan de circulation. Je pense qu'il faut aller plus loin que ce qui a été présenté là. On ne peut pas considérer que notre ville peine à traverser Rouen pour sortir et rejoindre l'A13. On l'a déjà dit plein de fois, c'est plus facile d'aller à Amiens que d'aller à Saint-Etienne-du-Rouvray. Donc, ce sujet-là, il faut quand même réussir à l'intégrer, on ne peut pas être une ville aussi importante que la nôtre et négliger ce point au sein de la Métropole, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Holé. Ce sera noté, merci. Oui, Mme Croizat, pardon.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci beaucoup. Alors, nous, cette délibération nous met vraiment dans l'embarras. Vous proposez un avis favorable sur le PDM, Plan de Mobilité élaboré par la Métropole à horizon 2035 mais, en même temps, vous l'assortissez d'une longue liste de réserves dont certaines font ressortir des divergences de point de vue sur des enjeux qui nous semblent essentiels si bien qu'on a un peu de mal à comprendre la cohérence de votre raisonnement. Notre groupe soutient les orientations et les actions retenues par le Projet de Plan de Mobilité et aurait même pu vous suivre sur certains points visant à améliorer encore les solutions de mobilité mises en place en alternative à la voiture solo. Comme l'augmentation de la densité des stations équipées en abris-bus. On aurait aussi pu ajouter, par exemple, une vigilance apportée dans les futures évolutions du réseau ASTUCE pour mieux tenir compte de la spécificité de notre Commune qui est morcelée en différents quartiers et qui sont devenus plus difficiles à rallier en bus au travers de la dernière recomposition des lignes. Mais ces souhaits d'amélioration sont de l'ordre de l'observation, ils ne relèvent pas à proprement parler de réserves comme vous qualifiez l'ensemble des points soulevés par la délibération. Des réserves supposent en effet d'être levées sous peine que votre avis devienne défavorable et on voit mal comment vos réserves pourraient être prises en compte sans remettre en cause l'équilibre général du document. Par ailleurs, il nous est parfaitement impossible, pour notre groupe, de souscrire à la plupart de vos réclamations, nous ne les partageons pas et, parfois, elles sont dénuées de sens. Alors, entrent dans la première catégorie tous vos commentaires qui concourent à remettre en cause l'objectif de mieux partager l'espace pour rééquilibrer, de façon plus juste, les différents modes de déplacements avec, en corollaire, la réduction de la place de la voiture particulière puisque nos espaces publics ne sont pas extensibles. Ainsi, donc, pour l'action EP.02.2, vous commencez par dire que partager la voirie est potentiellement dangereux alors même que ce partage est à la base des transformations à opérer. Votre pensée devient plus précise lorsqu'il s'agit d'accompagner le développement des offres alternatives par des contraintes sur l'utilisation de la voiture, et en particulier l'autosolisme, constitutives, selon vous, d'atteintes importantes aux libertés individuelles. Alors, sans entrer dans un débat sur où placer la limite des libertés individuelles pour permettre la vie en société et préserver l'intérêt général ? Je fais juste remarquer que pouvoir évoluer dans un cadre apaisé, sécurisé, profiter d'espaces publics qui ne sont plus captés par des voitures qui, elles, sont des espaces privés, c'est une liberté individuelle. Rester en bonne santé, conserver son espérance de vie grâce à une meilleure qualité de l'air, c'est aussi une liberté, c'est même un droit. De même, vous êtes opposés à une meilleure régulation des trafics qui passe par le développement de Zones 30 et de Zones de rencontres ailleurs qu'en Centre-Ville et par une réduction des capacités de voitures sur les grands axes pour prioriser des modes plus vertueux. Ne pas penser les aménagements autrement qu'en confortant toujours et encore la prédominance de la voiture, ne pas transformer nos espaces publics pour remettre la voiture, à sa juste place et pouvoir ainsi redonner des surfaces aux autres modes de déplacements ou même à d'autres usages de la Ville, c'est vouloir que rien ne change, c'est se satisfaire de la situation actuelle, c'est refuser de se donner les moyens de réduire l'impact sanitaire et climatique de nos pratiques de mobilité. Au travers de la concertation ambitieuse qui a été menée pour co-construire le PDM qui s'est appelée "Mobilité ça bouge", les citoyens quels que soient les types de publics consultés, se sont prononcés pourtant sans ambiguïté en faveur d'un rééquilibrage des modes et d'une réduction de la place de la voiture qu'ils ont tous jugée trop importante. A ranger ensuite dans la seconde catégorie, des récriminations sans fondement ou incohérentes, le commentaire sur les Conseils Municipaux d'Enfants, c'est tout de même assez ridicule de laisser penser que la Métropole cherche à prendre la main sur la Ville via le CME. Concernant les parkings-relais, le PDM prévoit leur doublement, votre commentaire "à condition qu'ils soient plus nombreux" n'a pas d'autre intérêt que de rallonger la liste de vos critiques. Mauvaise foi également s'agissant de l'entretien des pistes cyclables, il n'a jamais été question que la Métropole assure entièrement l'entretien de ces pistes. Comme ce sujet a été plusieurs fois évoqué en Commission Urbanisme, j'ai pris la peine de le faire reconfirmer par le Vice-Président à la Mobilité : l'entretien au sens de la propreté reste de la compétence des Communes tandis que la reprise de la peinture et du revêtement, si besoin, est du ressort de la Métropole.

Manifestement, vous faites semblant de ne pas comprendre, ça vous a été réexpliqué plusieurs fois. Concernant l'objectif d'étendre la gratuité des transports collectifs, il est clairement indiqué que cela ne pourra évidemment se faire que dans les limites de capacité de financements de la Métropole. Vous demandez une réflexion sur la tarification solidaire, pourtant vous n'ignorez pas que le Comité des partenaires Mobilité, dont l'animation relève de ma délégation, a déjà produit une contribution très riche à ce sujet, ni, sans doute, qu'un groupe d'élus métropolitains représentant tous les groupes politiques travaillent actuellement dans ce sens. Vous tenez, malgré tout, à réaffirmer votre opposition à la gratuité des transports collectifs. Faut-il comprendre y compris le samedi ? Je passe rapidement sur le paragraphe de pure polémique sur le covoiturage intra-urbain. De longs débats, en Conseil Métropolitain, vous ont permis d'avoir toutes les réponses utiles et elles ont montré qu'il n'existe pas de dérives financières ailleurs que dans les fantasmes de certains groupes d'opposition à la majorité métropolitaine. Je terminerai par vos critiques concernant le système d'aides lié à la ZFE. Donc, vous affirmez qu'il n'est pas efficace et que très peu d'aides ont été versées. Il se trouve que tous les Conseillers métropolitains ont reçu cette semaine un bilan des aides qui ont été versées à fin janvier 2024, donc je pense que Mesdames Flavigny, Chabert et M. Vion ont partagé puisqu'ils partagent ces données avec leurs collègues, et au cas où ils ne l'ont pas fait, donc je vais le faire parce qu'elles vont plutôt à l'encontre de ce que vous affirmez. Sur l'ensemble des 71 communes de la Métropole, c'est plus de 2.300 dossiers qui ont été validés pour un montant total d'aides accordées de 7,4 millions, soit un montant moyen par dossier de 3.200€. Pour Mont-Saint-Aignan, spécifiquement, donc c'est 48 demandes qui ont été acceptées, 48 dossiers, pour un montant total de 134.752€ aides versées, soit en moyenne, donc, 2.800€ par dossier. Donc on observe, globalement, un delta entre les subventions versées en communes ZFE et hors communes ZFE de près de 700 € et cela ne concerne que les aides métropolitaines. Donc, sans être moi-même une ardente partisane du mécanisme des ZFE qui, je vous le rappelle, nous est imposé par la loi, je veux tout de même souligner qu'en refusant que notre Commune fasse partie du périmètre, Madame la Maire, vous privez nos concitoyens de la surprime "Communes ZFE" qui s'applique à hauteur de 25 % ou 1.000 € au maximum sur les aides de la Métropole mais aussi de cette même surprime sur les aides de l'Etat qui, elles, peuvent s'élever jusqu'à 3.000 €. C'est donc potentiellement 4.000 € d'aide en moins pour les Mont-Saint-Aignanais qui souhaitent changer pour un véhicule moins polluant. Vos critiques contre un dispositif d'aides qui ne serait pas à la hauteur et qui ne serait pas assez efficace sont, par conséquent, assez inaudibles. En conclusion, notre groupe souhaiterait émettre un avis favorable au Plan de Mobilité mais à la condition qu'apparaissent, très clairement, dans le document qui sera transmis à la Métropole et qui sera joint, donc, à l'enquête publique, les arguments selon lesquels nous ne partageons absolument pas les réserves de la majorité, donc nous sommes partagés entre ça ou voter contre puisque c'est la délibération qui est votée, donc je propose à mon groupe de voter plutôt contre.

Catherine FLAVIGNY : Ce n'est pas un vote, c'est un avis.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Notre avis, alors, on souhaite que nos contre-arguments soient ajoutés à votre avis.

Catherine FLAVIGNY : Alors, d'accord, attendez, merci Madame, vous avez fini ?

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, merci.

Catherine FLAVIGNY : Pardon, Bertrand, vas-y.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, je voudrais juste apporter une petite précision technique : la largeur et les mesures de notre balayeuse ont été fournies à la Métropole avant qu'elle n'engage ces travaux de réalisation des voies "vélos" et, malencontreusement, une fois la réalisation faite, notre balayeuse ne rentre pas dans les fameuses voies "vélos". Donc, je trouve un peu dommage qu'on soit obligé d'acheter une balayeuse à 130.000 € alors que tout était fait pour que notre balayeuse puisse y circuler et nettoyer correctement les voies "vélos".

Catherine FLAVIGNY : Attendez, juste, Mme Nicq-Croizat, on est en train de me dire qu'on a besoin de tous vos arguments écrits. Vous pourrez nous fournir tout ça ? D'accord, avant de partir, pour demain. Donc, il faudrait les déposer ce soir, merci à vous. François.

François VION : Oui, moi, je voudrais rejoindre Stéphane Holé dans son commentaire, peut-être élargir un peu le propos en disant, finalement, si on prend le territoire de Mont-Saint-Aignan, on est en train de parler des mobilités. Concernant les mobilités, est-ce que l'on peut raisonner en village gaulois ? Est-ce que l'on peut dire, finalement : on va penser toutes les mobilités pour tout le monde et ça va se faire uniquement dans le village métropolitain ? Ça me paraît dangereux et c'est ce vers quoi vous voulez nous entraîner également. Je pense qu'il faut, comme le disait Stéphane Holé, penser toutes les mobilités. Plus encore à Mont-Saint-Aignan : 20.000 habitants, on a beaucoup de cadres supérieurs qui sont souvent en mobilités. On a 25.000 étudiants qui, à 80 %, n'habitent pas Mont-Saint-Aignan. Alors, on va leur dire : ne vous inquiétez pas, on va vous mettre le F5. Le F5, il passe où ? Il démarre à Saint-Sever. Je n'ai pas vu beaucoup d'étudiants du côté du quartier de Saint-Sever. Comment ?

Hors micro - Mme NICQ-CROIZAT : T5.

François VION : Je n'ai pas entendu.

Catherine FLAVIGNY : T5.

François VION : T5, je n'ai pas vu ça. Alors, on crée une ligne en disant : c'est formidable, ça va irriguer finalement le Campus ! Je ne vois pas où sont les besoins, bon. Si on prend la Vatine, où là on a actuellement un Comité de pilotage pour essayer d'améliorer les choses globalement sur la Vatine. Où est l'étude du PDIE de la Vatine dans le projet ? Nulle part. On nous a dit : première étape, on met le 22. Génial ! Moi, ça tombe bien, j'habite le long de la ligne 22. Il n'y a pas grand monde ! Et puis, on va encore améliorer les choses parce qu'on va poursuivre le 22 jusqu'à Bois Guillaume. Déjà qu'il n'y a pas grand monde en amont qui, soi-disant, devrait venir de la gare pour monter à la Vatine, les bus sont vides. Pourquoi ? Parce que, si on regarde bien le PDIE de la Vatine, donc territoire de Mont-Saint-Aignan, il y a 6.000 employés et ils viennent d'où, les 6.000 ? La plupart, ils viennent du plateau Nord, ils viennent au-delà en fait et quels sont les problèmes de mobilité aujourd'hui ? Ce sont globalement les embouteillages, le matin, le soir, c'est l'absence de parkings, c'est l'absence de processus qui marchent sur le covoiturage. Les entreprises disent elles-mêmes : elles ont beaucoup de mal à entraîner leurs salariés à faire du covoiturage. Pourquoi ? Parce que, il est vrai qu'avec l'étalement urbain quand vous habitez, il y a un salarié qui est à Buchy, l'autre qui est à la Vieux-Rue, donc il faut qu'ils fassent le tour. Ce n'est pas possible. Quand vous avez des cadres du Val-de-Reuil de la Vallée Pharma qui habitent Mont-Saint-Aignan et que vous leur dites : non, pas de contournement Est, vous leur dites : oui, effectivement, on va rétrécir les voies et puis vous passerez les uns après les autres sur une seule file et au garde-à-vous. En remerciant Nicolas d'avoir promulgué le vélo ou les vélos. Moi, je suis pour, mais on les voit où ? Quelle quantité ? Quels besoins à Mont-Saint-Aignan ? Pensons à la géographie de Mont-Saint-Aignan. Est-ce que, aujourd'hui, quand on veut se déplacer sur le Plateau, honnêtement on n'a pas besoin de vélo, on peut le faire à pied. Par contre, quand on veut aller vers Rouen, je veux dire, il faut déjà avoir un vélo électrique et puis avoir une bonne santé parce que, en plus, le tracé qui a été fait, actuel, je l'aurai fait passer par le Chemin des Cottés, il est quand même moins pentu que ce que l'on nous a donné par la Rue Saint-Maur. Non, mais vous avez vu le raidillon ? Je ne sais pas si vous voyez même les livreurs le mal qu'ils ont à monter à Mont-Saint-Aignan. Certains m'ont dit : dès qu'on peut éviter une livraison sur Mont-Saint-Aignan, on l'évite. Donc, je pense que vous voulez faire un plan de déplacements entre métropolitains, vous pensez que tous les usages forcément vont être métropolitains et vous ne pensez pas à la réalité des usagers et à la réalité géographique et à la réalité, en conclusion, des besoins du territoire. Alors, bien sûr que vous répondez : on est favorable peut-être à 20, 30 % dans un monde idéaliste. Ce que vous voulez, et on le voit bien, c'est le cas à l'échelle nationale, c'est que les gens habitent comme au XIX^{ème} siècle à côté de leur usine, à côté de leur bureau mais ça tombe mal, ce n'est pas ce dont les gens ont envie. Donc arrêtez de contraindre les gens

à vouloir habiter à côté absolument de leur travail. Ils ont le droit d'habiter ailleurs, ils ont le droit d'avoir une maison avec des espaces verts. Ils ont le droit de ne pas vouloir être absolument enfermés dans des cages à lapins pour simplement utiliser un bus que vous aurez acheté à prix d'or, d'ailleurs.

Catherine FLAVIGNY : Bien, M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Je ne peux pas entendre critiquer le vélo et les cyclistes sans réagir un peu quand même. Vous avez, M. Vion, une diatribe anti-vélo qui est quand même hallucinante. Il faut une piste cyclable sur l'Avenue du Mont-aux-Malades, il faut un aménagement cyclable Chemin des Cottes, il faut un aménagement cyclable Avenue Galliéni, il faut une place pour le vélo partout ! Ce n'est qu'un début et pourquoi il n'y a pas assez de cyclistes ? Parce qu'il n'y a pas assez d'aménagements, c'est l'histoire de l'œuf et de la poule. Il faut faire des aménagements pour faire venir les cyclistes pour qu'ils se sentent en sécurité comme, notamment, quand vous avez des jeunes ménages avec des enfants, de plus en plus. Donc, arrêtez de dire n'importe quoi et puis aller habiter très loin de son travail, ça s'appelle l'étalement urbain, on a vu ce que ça a donné. On a vu la crise des gilets jaunes, donc il faut peut-être aussi limiter tout ça, réfléchir autrement, faire autrement et vous avez un discours quand même très réactionnaire sur le sujet.

Catherine FLAVIGNY : Bon.

Hors micro - François VION : Il y a quand même des attaques personnelles que je ne peux pas laisser passer donc je vais répondre à M. Magoarou.

Catherine FLAVIGNY : Oui, je te donne le micro.

François VION : M. Magoarou, je me suis appuyé sur le propos de M. Holé. Je n'étais pas contre le vélo, je vous dis simplement, comme M. Holé, on ne pense pas aux autres usages, aux autres besoins que ceux qui ont la chance, c'est une chance, de pouvoir aller travailler en vélo, aller faire leurs courses en vélo. Moi, je ne suis pas contre le vélo, je n'ai jamais dit que j'étais contre le vélo, j'ai dit simplement que, au contraire, j'ai dit qu'on mettait, la première piste cyclable était plus dure, c'est comme une piste noire si vous voulez si vous faites du ski par rapport à une piste verte. C'est simplement ce que j'ai dit, donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit et ne dites pas que je dis n'importe quoi. Je ne dis pas n'importe quoi, M. Holé ne dit pas n'importe quoi, c'est la réalité de Mont-Saint-Aignan, de la sociologie et des besoins de déplacements dont on parle.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Mme Maugé.

Claudie MAUGE : Ce sont des propos extrêmement choquants que vous tenez, M. Vion, en tant qu'habitante d'une cage à lapins. C'est quand même très dur à entendre et puis alors, si vous voulez, sur le plateau, on est quand même quelques-uns à vivre dans ces immeubles que vous qualifiez de cages à lapins. Ça serait quand même intéressant de le dire à tous les habitants qui sont autour de moi. Comment on est considéré dans cette municipalité ! Alors, effectivement, je n'habite pas dans une superbe maison à 40 kms de mon travail. Effectivement, j'allais travailler en bus parce que c'était très pratique. Donc, il faut peut-être faire un petit peu attention à ce qu'on dit quand on parle comme ça des gens qui vivent autour de vous, qui votent pour vous peut-être, ou pas.

Catherine FLAVIGNY : Pardon, excusez-moi, Mme Leclercq.

François VION : Maintenant, je réponds à Mme Maugé. Non, Mme Maugé, je reconnais mon erreur sur le terme que j'ai employé, vous avez tout-à-fait raison. C'est simplement, mon propos était trop vif sur ce sujet-là. Je voulais vous dire que les gens dont vous avez parlé, que je connais bien parce que, moi, j'ai fait pendant 30 ans ce chemin-là aussi où mes parents n'avaient pas les moyens d'habiter en ville et c'est ce qui a été décrit. Donc, on allait en périphérie, là où

l'immobilier était moins cher, là où le foncier était moins cher. Je l'ai retiré, Mme Maugé, donc, ne focalisez plus. Alors, je vais vous expliquer : quand vous habitez et que vous avez la volonté d'habiter dans un espace vert, d'avoir une maison, on n'avait pas nécessairement l'envie, de rejoindre un appartement. Ce n'est pas naturel, si vous n'en avez pas envie, si vous en avez envie, moi, j'ai vécu en appartement, tout va bien, il n'y a pas de sujet. Mais ce que je voulais souligner simplement, c'est qu'il faut laisser la liberté aux gens et ne pas les obliger nécessairement à adopter votre mode de vie, laissons la liberté. Quand vous faites la ZFE, quand vous ne donnez pas les moyens aux gens de rentrer dans la ZFE et, notamment, il y a eu un mouvement très fort au CHU en l'occurrence, des gens qui s'occupent des autres et qui n'ont pas les moyens parce que les salaires au CHU ne sont pas forcément extrêmement élevés, ils vous le disent tous, ils prennent le tunnel de la Grand'Mare et ils habitent un peu plus haut, là où c'est moins cher, là où c'est vert. Ils ont le droit de faire ce choix-là, il ne faut pas leur interdire. Voilà, ce que je voulais dire.

Catherine FLAVIGNY : Bien, alors, Mme Leclercq, mais écoutez...

Hors micro - Christine LECLERCQ : Je remets une pièce dans la machine !

Catherine FLAVIGNY : Une toute petite pièce, alors !

Christine LECLERCQ : Je vais être très brève : non, mais le PDM, l'objectif, moi, j'avais compris et je pense que j'ai bien compris, c'est que l'objectif est d'utiliser le plus possible des transports doux pour limiter la voiture mais on n'a jamais dit qu'on interdisait la voiture. On s'est très bien et, là, dans les discussions qu'on avait au PDM, moi, j'étais dans le Comité Partenaire Mobilité au titre de SOS Gare, donc, c'est plutôt pour le train. Donc, il y a tout un projet, donc on s'est bien dit que la voiture, certaines personnes seront obligées de la prendre mais essayer le moins possible de la prendre et le moins possible d'aller dans le Centre-Ville. Donc, organiser l'espace pour permettre aux gens d'utiliser d'autres moyens mais on sait très bien que s'ils viennent de Gournay, de Gournay à Mont-Saint-Aignan, ils seront obligés de prendre à un moment donné la voiture ou ils feront du covoiturage autrement. On n'a jamais dit que, dans le PDM, je n'ai jamais lu qu'on avait dit qu'on interdisait la voiture, jamais. Parce qu'on est bien conscient, on a dit simplement : changer les comportements, pour les gens qui peuvent.

Catherine FLAVIGNY : Bien, merci Mme Leclercq. Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci, très rapidement aussi, une petite mise au point sur la balayeuse. Je l'ai fait repréciser et répéter, donc c'est la parole de Cyrille Moreau contre la vôtre, mais il a toujours été clair que vous actiez les dimensions de la piste cyclable et que vous vous engagiez à acheter le matériel qui était adapté. Donc, vous tenez des propos tout-à-fait à l'encontre pour essayer de nous faire croire que vous avez découvert le problème une fois la piste réalisée, ça n'est pas vrai du tout.

Catherine FLAVIGNY : Bon, je propose de vous soumettre un avis favorable avec réserves. Qui est contre cet avis favorable avec les réserves qui ont été mentionnées dans la présentation de Madame O'Quin. Levez la main.

Echanges inaudibles hors micro quelques secondes.

François VION : Emettre un avis.

Catherine FLAVIGNY : Emettre un avis, qu'est-ce que j'ai dit ? J'ai bien dit ça. Nous vous proposons, comme cela a été dit, d'émettre un avis favorable avec toutes les réserves qui ont été mentionnées. J'ai compris que vous n'êtes pas forcément d'accord mais je vous pose la question et, il faut quand même noter. Alors, si vous n'êtes pas favorable au fait de donner un avis favorable avec réserves, vous levez la main, vous êtes pour un avis défavorable ?

Hors micro - Mme NICQ-CROIZAT : Non !

Catherine FLAVIGNY : Par rapport à ce que nous proposons, nous.

Echanges inaudibles hors micro quelques secondes.

Catherine FLAVIGNY : C'est un avis favorable sans aucune réserve. Ecoutez, on va le noter, avis favorable sans réserve mais cela n'équivaut pas à ce que nous vous présentons, je suis désolée. C'est défavorable, je suis désolée, je vous pose les questions ainsi. C'est défavorable par rapport à ce que nous vous avons présenté. Donc, c'est un avis défavorable. Mais si, écoutez ! Par rapport à ce que Laure O'Quin a présenté. Donc, qui émet un avis... ? M. Holé, oui.

Stéphane HOLE : Je voulais, si j'ai bien compris, l'exposé de Laure mais, peut-être, je me suis trompé, c'est la Mairie qui donne un avis, c'est ça ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, on doit donner un avis, on donne le nôtre.

Stéphane HOLE : Voilà, vous allez donner un avis favorable j'imagine ?

Catherine FLAVIGNY : Avec réserves.

Stéphane HOLE : Et ce que, voilà, et ce que, moi, je souhaiterais c'est que vous preniez en compte les réserves, en tout cas, que je vous ai suggérées, celles dont j'ai envoyé à Mme Duval-Renault le contenu. Comme vous êtes majoritaires, de toute façon, vous ferez l'avis favorable, c'est très bien mais si vous acceptez de mettre nos réserves, je suis tout-à-fait d'accord avec votre proposition.

Catherine FLAVIGNY : Alors. Donc, avis défavorable par rapport à ce que nous vous avons, nous, proposé, voulez-vous bien lever la main ? C'est clair. Et favorable avec réserves, y compris celles de M. Holé.

Stéphane HOLE : Ce qui serait bien, c'est que votre majorité lève la main aussi pour prendre en compte nos réserves parce que sinon, à deux, ça ne va pas marcher.

Catherine FLAVIGNY : Est-ce que vous êtes tous d'accord pour accepter les réserves de M. Holé ?

Hors Micro – Sylvie NICQ-CROIZAT : Après, cela s'appelle une motion.

Stéphane HOLE : Merci

Echanges inaudibles hors micro

Catherine FLAVIGNY : Alors...

Hors micro - Christine LECLERCQ : J'avais compris, tout à l'heure, Madame le Maire...

Catherine FLAVIGNY : Non, excusez-moi, Mme Leclercq, on va faire la même chose, c'est-à-dire, M. Holé, à partir du moment où vous avez, vous, vos réserves, c'est un vote défavorable par rapport à ce que nous vous proposons, c'est comme ça. On va être clair, donc.

Quelques mots inaudibles hors micro.

Catherine FLAVIGNY : C'était pas mal, oui, c'était pas mal ! Bon, allez, donc, est-ce que c'est clair au niveau des avis ? Bon, c'est clair et maintenant je vous propose de passer aux questions diverses et il y en a 3, M. Magoarou.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui élargit les compétences des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) au développement et au soutien aux mobilités actives (vélo, marche), partagées (covoiturage, autopartage) et solidaires (plateforme de mobilité, garage solidaire, ...);

VU l'article L. 1214-15 du Code des Transports ;

VU l'article R. 1214-4 du Code des transports ;

VU le dernier Plan de Mobilité (ex-Plan de Déplacement Urbain – PDU) de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 15 décembre 2014 ;

VU le projet de Plan De Mobilité (PDM) de la Métropole Rouen Normandie a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 25 septembre 2023 ;

VU la délibération de la commune en date du 14 octobre 2021, relative à l'avis de la commune sur le périmètre d'application de la ZFE ;

Considérant l'engagement de la Ville de Mont-Saint-Aignan dans la transition énergétique notamment dans le cadre du dispositif Territoire Engagé Transition Ecologique accompagné par l'ADEME ;

APRÈS en avoir délibéré,

| VOTE | | VOIX |
|-------------------------------|----|---|
| Pour | 25 | |
| Contre | 8 | M. Pierre CONIL, M. Pascal MAGOAROU, Mme Claudie MAUGÉ, Mme Christine LECLERCQ, Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, M. Alexandre RIOU, Mme Carole BIZIEAU, M. Stéphane HOLÉ. |
| Abstention | 0 | |
| Ne participe pas part au vote | 0 | |

APPORTE un avis favorable avec les réserves mentionnées ci-dessus.

Questions diverses

Pascal MAGOAROU : Merci. Donc, la première question diverse : nous avons été alertés de l'arrêt probable des cours municipaux d'arts plastiques et de céramique qui sont délivrés depuis des années à la Maison des Tisserands. Pouvez-vous nous informer sur ce point ? De ce qu'il en est effectivement et, si vous confirmez la suppression de ces cours, nous donner les raisons qui vous ont conduit à cette décision. Avez-vous le projet de vendre cet autre bien communal qui est la Maison des Tisserands ?

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Magoarou. Alors, je demande à Cécile de répondre et je complèterai, bien sûr, vas-y, Cécile.

Cécile GRENIER : Merci Madame le Maire. Donc, je commence par une phrase : la politique est l'art de faire des choix et celui de rendre possible ce qui est nécessaire. Cette phrase extraite de l'édito de notre programme de mandature guide notre travail et celui des services sur le redéploiement des moyens liés aux enseignements artistiques pour pérenniser l'ADN de Mont-Saint-Aignan qui est le qualitatif au lieu du quantitatif. Dans notre programme de mandature, nous avons pris l'engagement de faire évoluer le service d'enseignement artistique en recentrant progressivement les activités autour de la musique, du théâtre et bientôt de la danse vers une logique de conservatoire. Pour preuve, notre partenariat important avec le Conservatoire Régional de Rouen et le travail de fond engagé sur ce pôle d'enseignement depuis deux ans. Pour mémoire, je vous rappelle, si vous avez bien suivi, nous avons passé la durée des cours à une demi-heure. Un travail sur les cycles a également débuté pour permettre à nos élèves, si leur niveau le leur permet, de rejoindre le Conservatoire de Rouen. Nous avons lancé, cette année, des cours de pratique collective et des concerts interdisciplinaires qui permettent aux parents de venir, deux fois dans l'année, écouter leurs enfants, écouter le fruit de tout leur travail. Nous proposons, à la rentrée prochaine, un cours de chorale et un cours d'orchestre. Pour ce projet, nous avons spécifiquement recruté une Directrice qui coordonne, avec la Directrice de la Vie Culturelle, les 16 professeurs qui sont force de propositions. Dans cette logique de conservatoire, notre volonté est de recentrer également les activités culturelles à l'Espace Marc Sangnier afin d'optimiser cet équipement, je ne sais plus comment a dit M. Riou, ce joyau, je ne sais pas si c'était le terme, cet écrin qui, je vous le rappelle, a coûté à la collectivité 17 millions d'euros. Donc, pour mémoire, le projet culturel pour lequel notre équipe a été élue a pour objectif de permettre au plus grand nombre d'habitants de Mont-Saint-Aignan d'avoir accès à la culture et nous y travaillons avec les services de la Ville depuis trois ans et on commence à avoir de très beaux résultats, si je peux me permettre, à entendre M. Riou, toujours, merci M. Riou. Nous avons mis en place, depuis quelques années, le contrat de territoire Enfance-Jeunesse en partenariat avec l'Education Nationale, la DRAC et la CAF qui permet à tous nos enfants, de la crèche au collège, d'avoir un parcours d'éducation artistique et culturel pluridisciplinaire de qualité, tout au long de leur scolarité. La fréquentation de la bibliothèque municipale, avec près de 1.600 abonnés actifs, est en permanente augmentation. La fréquentation de l'Ariel est également en progression avec plus de 23.000 spectateurs malgré les années qu'on a dû subir avec la pandémie. Et puis, également, nos spectacles, tous publics et familiaux, rencontrent un vrai, vrai succès. Nous n'avons, pour l'instant, que les résultats de la saison précédente avec 4.500 spectateurs et un spectacle annulé. Mais le début de saison, cette année, laisse imaginer une forte augmentation des spectateurs puisque nous sommes pratiquement complets sur toutes nos propositions. Également, nos partenariats avec l'Université, on en a parlé tout à l'heure lors d'une délibération, mais ce n'est pas la seule chose, puisque nous allons poursuivre ces partenariats pour, de plus en plus, faire des propositions et associer les institutions dans la vie culturelle de notre Ville. Nos aînés ne sont pas oubliés, nous avons fait un très, très beau concert du Nouvel An où ils sont venus à plus de 220 assister à cette très jolie après-midi organisée par Françoise Chassagne. Et ce n'est pas que ça que nous leur proposons puisque nous leur proposons des ateliers tout au

long de l'année, même intergénérationnels, ils rencontrent des collégiens, ça marche très bien et ils sont ravis. Et puis également notre public un petit peu moins favorisé avec notre travail quotidien que nous faisons avec le CCAS. Je prends juste l'exemple de l'été où il y a beaucoup d'ateliers qui sont organisés de création, de lecture et qui rencontrent un grand, grand succès. Donc, vraiment, je pense utile de rappeler que, à Mont-Saint-Aignan, la culture est omniprésente dans l'état d'esprit de l'équipe. Juste vous rappeler que le budget de dépenses en fonctionnement est de plus de 2 millions d'euros, je ne suis pas certaine qu'il y ait d'autres communes de la Métropole de notre strate qui dépensent autant dans leur politique culturelle. Donc, pour conclure, nous pensons vraiment que notre offre est qualitative et variée. Nous sommes persuadés que c'est la recherche de la majorité de nos habitants. Cela concourt également à l'attractivité de notre Ville, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci. M. Magoarou, oui.

Pascal MAGOAROU : Mme Grenier, vous avez fait un très beau plaidoyer mais vous n'avez pas répondu à mes questions très simples en fait. Moi, je parlais d'arts plastiques et de céramique. Donc, est-ce que vous allez les fermer ? Oui ou non ? Quand ? Est-ce que vous allez vendre la Maison des Tisserands ? C'est ça.

Catherine FLAVIGNY : Non, je vous réponds tout de suite, non, M. Magoarou. On ne vendra jamais, enfin dans tous les cas, moi, jamais, la Maison des Tisserands. Est-ce que vous l'avez vu inscrit quelque part ? Dans un SDI, un document quelconque, non ? Voilà, ça ne fait pas partie du tout de ce que nous ferons, donc, là, j'écarte tout de suite cela. En ce qui concerne les, je pense que Cécile a quand même bien répondu en ce qui concerne les arts plastiques et la céramique. Il y a des contrats qui arriveront à terme, quand ils arriveront à terme ou devront être renouvelés, dans tous les cas, arrivant à terme et, à ce moment-là, on réfléchit et Cécile a bien expliqué qu'il y avait pour nous un bâtiment dans lequel on a mis 17 millions d'euros, quand même vous devez le savoir, et qu'on recentre les activités culturelles dans ce bâtiment qui ne peut pas non plus tout accueillir. Cécile a bien expliqué qu'on avait bien posé, dans notre document de campagne, il y a quelques années, le fait que nous voulions travailler selon une logique de conservatoire, musique, théâtre et danse et il y a des activités, qui n'auront plus lieu mais qui pourront être exercées, qui sont déjà pratiquées, sur Mont-Saint-Aignan, par d'autres associations et les personnes qui pratiquent, enfants ou adultes, pourront aller vers ces associations-là, voilà. M. Magoarou, oui.

Pascal MAGOAROU : Je n'ai pas compris vos propos assez longs, vous n'allez pas renouveler les contrats à terme des professeurs, c'est ça que vous dites ?

Catherine FLAVIGNY : Voilà, probablement que non.

Pascal MAGOAROU : C'est la question que je me posais.

Catherine FLAVIGNY : Voilà.

Pascal MAGOAROU : Probablement ou certainement ?

Catherine FLAVIGNY : Attendez, Cécile, vas-y.

Cécile GRENIER : Alors, pour le moment, nous sommes en train de voir pour le contrat du professeur d'arts plastiques, qui est un contrat d'un an. Pour mémoire, l'art plastique, je ne sais pas si vous vous souvenez, ça a été très compliqué à gérer. On a eu le départ de M. Carpentier, vous n'êtes pas sans connaître que, souvent, ces genres d'ateliers, c'est très lié à la personnalité du professeur. Donc, quand le cours était réalisé par M. Carpentier, nous avions près de 80 élèves. Il est parti en retraite, très bien. Nous avons recruté un autre professeur, la pandémie est arrivée et il y a eu énormément de difficultés à recréer l'envie de pratiquer l'art plastique.

Catherine FLAVIGNY : On a perdu beaucoup d'élèves.

Cécile GRENIER : On a perdu mais énormément d'élèves puisque nous étions descendus à 45 élèves et, ce professeur, si vous vous souvenez bien, l'année dernière, c'était à mi-septembre, il nous a dit qu'il quittait la Commune. Donc, ça a été très complexe, on a réfléchi : qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on arrête ? Est-ce qu'on n'arrête pas ? A ce moment-là, on s'est vraiment posé la question et puis on avait décidé de ne pas arrêter l'art plastique parce que des personnes s'étaient déjà inscrites. Donc, en attendant de recruter un autre professeur, nous avons proposé des stages pendant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël pour les personnes qui le souhaitent. Les personnes qui ne souhaitent pas continuer ont été remboursées et, ensuite, effectivement, le professeur était arrivé en janvier, donc nous avons souhaité pérenniser encore cette année son contrat mais il s'avère que nous sommes toujours en déficit d'élèves. Donc, effectivement, on se pose la question du renouvellement de son contrat. Dans notre projet de logique de conservatoire et de ramener les activités et les ateliers le plus possible à l'Espace Marc Sangnier, nous avons vraiment une réflexion. Oui, nous allons probablement arrêter l'art plastique à la rentrée prochaine. Par contre, concernant la céramique, au jour d'aujourd'hui, il n'est pas question d'arrêter l'atelier parce Mme Burel travaille encore et n'est pas encore, à notre connaissance, prête à partir en retraite. On se posera la question au moment où Mme Burel fera valoir ses droits à la retraite.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Bien, merci Mme Grenier. Je passe à la question suivante : Pierre Conil.

Pierre CONIL : Merci Madame le Maire. Alors, il s'agit, pour nous, de vous interroger sur les rumeurs, la rumeur c'est très dangereux, qui circulent sur des cessions et des possibles opérations immobilières privées au sein du site Boucicaut géré par le CHU de Rouen et dont le foncier appartient à l'APHP. Vous nous aviez informés, il y a quelque temps, d'un projet pour Boucicaut comprenant notamment une démolition / reconstruction de l'EHPAD mais qui n'intégrait pas de démantèlement de la parcelle. Alors, nous n'avons pas de nouvelle de ce projet. Où en est-il ? Aurait-il évolué ? Y aurait-il un fondement quelconque aux rumeurs qui circulent actuellement ?

Catherine FLAVIGNY : Merci. Vous avez raison de dire que les rumeurs sont dangereuses, belle entrée en matière ! Alors, où est-ce qu'on en est par rapport à ce projet ? En ce qui concerne l'EHPAD BETHEL, mais je pense quand même que vous avez eu quelques informations déjà du fait que la Filandière a repris l'établissement et les 80 lits, on est d'accord ? Que, aujourd'hui, donc, la Filandière est en train de faire un projet. Comme je suis administratrice à la Filandière, ils nous ont parlé de ce projet et je pense même que le jury va avoir lieu très bientôt pour un choix de projet mais je ne peux pas vous en dire beaucoup plus. Je fais partie du jury, donc, je suis conviée et je pense que j'en saurai beaucoup plus après pour vous dire à quoi ressemblera ce projet. Oui, est-ce que je réponds déjà à votre question ?

Pierre CONIL : En partie.

Catherine FLAVIGNY : En partie et l'autre partie, c'est plutôt tout le reste du terrain, si je comprends bien ? Alors, tout le reste du terrain, oui vous avez raison, tout le reste du terrain : il se trouve que, l'autre bâtiment qui s'appelle Arcadie, qui est géré par le CHU fait l'objet, pour le moment, d'une étude de transplantation à Bois-Guillaume et je pense que le bâtiment, un autre bâtiment surgira à Bois-Guillaume en 2027, d'après mes informations mais je ne peux pas vous en dire davantage. Donc, conclusion ça veut dire que l'APHP, à ce moment-là, vers 2027, va s'interroger sur : que faire de nos terrains ? Les vendre évidemment, on n'est pas naïf. Par contre, je n'en sais pas plus que cela et les choses, pour le moment, avant le déménagement de ce bâtiment-là n'ont pas de raison d'évoluer. Voilà ce que je peux vous dire. Alors, ensuite, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci. Alors, sur la scène internationale, de nombreux conflits perdurent. A Gaza, les civils et, particulièrement, les enfants payent un lourd tribut. Les organisations de

solidarité dénoncent une situation humanitaire insoutenable. Elles insistent, comme l'ONU, sur le risque de famines et d'épidémies mortelles, elles constatent que les enfants souffrent de malnutrition aigüe et sont opérés sans anesthésie. La froideur de l'hiver arrivant amplifie les besoins d'aides, les enfants manquent de vêtements chauds. Sur les 28.000 tués à Gaza, 70 % sont des femmes et des enfants. La situation risque de s'aggraver si l'Israël met ses menaces à exécution et bombarde Rafah où plus d'un million et demi de palestiniens/palestiniennes ont été déplacés. Un cessez-le-feu humanitaire immédiat et durable, réclamé avec force par toutes les organisations de solidarité et par le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, s'impose. Pour l'Unicef, la bande de Gaza est aujourd'hui l'endroit le plus dangereux au monde pour l'enfant. Nous vous proposons qu'au prochain Conseil Municipal nous mettions à l'ordre du jour une délibération pour attribuer une subvention à l'Unicef pour les enfants de Gaza comme nous l'avions fait, lors du Conseil Municipal du 10 mars 2022 pour les enfants d'Ukraine, délibération n° 2022-03-32. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Mme Leclercq. Alors, écoutez, sur ce sujet-là, on est évidemment très sensible à tout ce qu'il se passe et tout ce qu'il s'est passé et se passe bien entendu encore, particulièrement sensible. Par contre, je propose quand même que, déjà, naturellement on ne peut pas aider tout le monde, on a quand même, voilà et je propose que nous puissions prendre la décision une autre fois après réflexion, qu'on puisse partager là-dessus. Voilà ce que je vais vous proposer ce soir.

Christine LECLERCQ : La décision, euh, là, vous avez, le prochain Conseil Municipal, c'est le 28 mars

Catherine FLAVIGNY : Voilà, merci Mme Leclercq et je vous souhaite une très bonne soirée à tous. Merci à vous.

La séance est levée à 21h40.